

## Première séance, mardi 19 novembre 2024

Présidence de Adrian Brügger (UDC/SVP, SE)

### Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2013-GC-39	Divers	Ouverture de la session		
2013-GC-4	Divers	Communications		
2024-DSJS-177	Loi	Loi modifiant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Jean-Daniel Chardonnes <i>Représentant-e du gouvernement</i> Romain Collaud
2023-DFIN-36	Budget de l'Etat	Budget 2025	Entrée en matière générale Renvoi	<i>Rapporteur-e</i> François Ingold <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2023-DFIN-36	Budget de l'Etat	Direction des finances (2025)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Benoît Rey <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2023-DFIN-36	Budget de l'Etat	Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (2025)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Luana Menoud-Baldi <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2023-DFIN-36	Budget de l'Etat	Direction de la santé et des affaires sociales (2025)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Catherine Beaud <i>Représentant-e du gouvernement</i> Philippe Demierre
2023-DFIN-36	Budget de l'Etat	Direction de la formation et des affaires culturelles (2025)	Examen de détail	<i>Rapporteur-e</i> Andreas Freiburghaus <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens
-	Motion d'ordre	Interruption immédiate de la séance du jour et reprise des débats mercredi matin 20 novembre 2024	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> David Bonny François Ingold
2023-DFIN-36	Budget de l'Etat	Direction de la formation et des affaires culturelles (2025)	Examen de détail (suite)	<i>Rapporteur-e</i> Andreas Freiburghaus <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonnens
2024-GC-267	Election judiciaire	Assesseur-e suppléant-e au Tribunal pénal des mineurs - Poste 1	Scrutin uninominal	

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2024-GC-269	Election judiciaire	Membre auprès de l'Autorité de surveillance du Registre foncier	Scrutin uninominal	
2024-GC-268	Election judiciaire	Assesseur-e suppléant-e au Tribunal pénal des mineurs - Poste 2	Scrutin uninominal	

La séance est ouverte à 14 h 00.

**Présence** de 107 députés; absents: 3.

Sont absents avec justifications: M<sup>me</sup> et MM. Thierry Steiert, Carole Raetzo et Christophe Chardonnens.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

## Divers 2013-GC-39 Ouverture de la session

**Président du Grand Conseil.** Ich freue mich, diesen ersten Tag der November-Session zu eröffnen, welche als Hauptthema das Budget 2025 beinhaltet und einen etwas gemütlicheren Teil mit den protokollarischen Wahlen von morgen Mittwoch.

Ich heisse Sie alle recht herzlich willkommen.

## Divers 2013-GC-4 Communications

**Président du Grand Conseil.** Ich möchte Sie auf eine Allgemeinheit hinweisen: Bitte vergessen Sie nicht, den Badge einzusetzen, damit Sie Ihre Stimme abgeben können und damit alles in Ordnung ist.

Weiter darf ich mitteilen, dass an der letzten Bürositzung mein Antrag angenommen wurde, das heisst, der Tag der Zweisprachigkeit, welchen wir am 10. Oktober das erste Mal eingeführt haben, wird auch künftig jeden Donnerstag in der Oktober-Session stattfinden.

Drittens, Anlässe: Am Mittwoch, 20. November 2024, von 7 Uhr bis 8:30 Uhr trifft das Oberamt des Saanebezirks Mitglieder des Grossen Rats aus dem Saanebezirk im Sitzungszimmer Felder. Gleichentags, zur selben Zeit, wird die Versammlung der Grossrätinnen und Grossräte aus dem Seebezirk abgehalten. Sie findet im Raum für die Grossrätinnen und Grossräte statt. Ich erinnere Sie daran, dass die protokollarischen Wahlen morgen Mittwoch stattfinden. Die Ergebnisse werden ab 11:45 Uhr verkündet, danach sind Sie herzlich in der Wandelhalle zu einem Aperitif eingeladen. Die Generalversammlung des Wirtschaftsklubs findet am Donnerstag, 21. November, von 7 bis 8:30 Uhr in der Wandelhalle statt.

Das Übereinkommen der Uno über die Rechte von Menschen mit Behinderungen organisiert Aktionstage, Ziel eines solchen Tages ist es insbesondere, das Übereinkommen bekannt zu machen, die Bevölkerung für Behinderungen zu sensibilisieren und die Behindertenpolitik voranzubringen. Einer dieser Tage findet am Donnerstag, 21. November, nach der Sitzung des Grossen Rates in der Wandelhalle statt. Dabei können Sie einer Präsentation beiwohnen, danach wird Ihnen ebenfalls ein Apero offeriert.

Viertens, Interessenbindungen: Schliesslich teile ich Ihnen mit, dass das Mitglied auf seine Interessenbindungen hinweisen muss, wenn es sich vor dem Grossen Rat äussert. Das Mitglied, welches das Wort ergreift, muss nicht systematisch all seine Interessenbindungen aufzählen, sondern nur auf das Interesse in Verbindung mit dem diskutierten Gegenstand, zu dem es sich äussert.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

---

## Loi 2024-DSJS-177

### Loi modifiant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques

---

Rapporteur-e: **Chardonnens Jean-Daniel** (*UDC/SVP, BR*)  
Représentant-e du gouvernement: **Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport**  
Rapport/message: **27.08.2024** (*BGC novembre 2024, p. 4227*)  
Préavis de la commission: **30.10.2024** (*BGC novembre 2024, p. 4235*)

---

#### Entrée en matière

**Chardonnens Jean-Daniel** (*UDC/SVP, BR*). Tout d'abord, je remercie M. le Conseiller d'Etat pour ses explications ainsi que M. Marc Rossier, directeur de l'Office de la circulation et de la navigation (OCN), pour ses précisions durant les discussions. Je remercie également notre secrétaire parlementaire, M. Alain Renevey, pour la parfaite transcription des débats.

Mes liens d'intérêts : je suis directeur de deux entreprises de transport de personnes et vice-président de deux sociétés actives dans la distribution de boissons. Par conséquent, j'ai de nombreux véhicules sur les routes.

La commission avait pour but d'étudier la proposition du Conseil d'Etat qui veut augmenter l'impôt sur les véhicules à moteur et remorques de 5,2% dès l'année prochaine. Il faut se rappeler que le tarif actuel est en vigueur depuis janvier 2022 seulement. Tous les tarifs avaient alors été remaniés à l'occasion de la modification de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques (LIVAR), qui changeait radicalement de mode de calcul. En effet, la taxation est désormais basée sur la puissance des véhicules alors qu'auparavant le calcul se basait sur la cylindrée. Cette modification n'altérerait rien la somme des impôts que l'OCN continue de percevoir. Cependant, pour les usagers, les différences sont importantes : certains bénéficient d'allègements substantiels alors que d'autres subissent des hausses très importantes.

Autre modification significative lors de la modification de la LIVAR qui nous concerne directement aujourd'hui : l'article 9 donne la compétence au Grand Conseil d'adapter ou pas les tarifs de l'OCN. Le Conseil d'Etat peut demander d'adapter le tarif lorsque l'indice moyen annuel des prix à la consommation varie d'au moins 5%, mais comme déjà dit, le Grand Conseil peut refuser. L'indice de référence du tarif actuel correspond à 101.7 points de la référence de 2015. L'indice moyen annuel de 2023 des prix à la consommation correspond à 107 points, ce qui permet au Conseil d'Etat de proposer cette augmentation. À noter que si nous acceptons cette modification de loi, l'indice de 2015 sera remplacé par l'indice le plus récent disponible, à savoir décembre 2020.

La commission s'est réunie à deux reprises, le 19 septembre ainsi que le 30 octobre derniers. Lors de la première séance, la commission a refusé l'entrée en matière par 5 voix contre 5 et une abstention ; j'ai tranché en faveur de la non-entrée en matière. Le Conseiller d'Etat a alors retiré le projet, et j'ai donc dû clore la séance.

Je précise que la commission n'était pas informée que les revenus supplémentaires de l'impôt sur les véhicules à moteur et des remorques étaient déjà englobés dans le budget de l'Etat. Puisque cette modification de loi est directement liée au budget, la commission a été réactivée avec cette grosse pression. Le résultat des débats a d'ailleurs changé puisque la commission a opté pour une entrée en matière par 7 voix contre 4. Les discussions ont bien évidemment tourné sur la façon de faire par le Conseil d'Etat qui nous met devant le fait accompli. À titre personnel, je déplore cette façon de faire.

Durant la lecture des articles, et à ma grande surprise parce qu'il y a un manque de cohérence, la commission a accepté un amendement qui repousse l'entrée en vigueur à 2026, ceci malgré les conséquences qu'il y a directement sur l'équilibre du budget 2025. La question de savoir qui, du Grand Conseil ou du Conseil d'Etat, doit trouver une compensation dans le budget au cas où la modification de loi serait refusée ou même repoussée à 2026, n'a pas vraiment trouvé de réponse.

En conclusion, la commission vous propose d'accepter cette hausse d'impôt selon sa version, soit avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport.** Tout d'abord, un grand merci au rapporteur pour les explications concernant ce projet.

Vous l'aurez compris, la commission a opté à une courte majorité pour une version bis portant sur la date d'entrée en vigueur. Pour rappel, il s'agit d'une indexation autorisée par la loi selon l'indice qui prévaut et qui permet au Conseil d'Etat de proposer

au Grand Conseil une adaptation dès que cet indice augmente de 5%. La dernière prise en compte de cette indexation a eu lieu en 2015, qui n'a rien à voir avec la modification légale de 2021.

Je crois qu'il faut être honnête : le débat qui nous concerne actuellement aura une portée toute particulière sur ceux qui vont suivre concernant directement le budget. On m'a demandé avant si j'étais prêt à rentrer sur le ring, j'ai rétorqué que c'était un combat inégal car c'est plutôt deux qui me tiennent et 108 qui m'envoient des coups. J'espère juste ne pas être KO à la fin du débat.

Que ce soit sur le *timing* ou encore le manque de communication, nous comprenons votre sentiment de mise devant le fait accompli. Néanmoins, ces éléments qui ont pu énerver quelques-uns ont un sens selon le point de vue duquel nous les regardons.

Premièrement, le *timing*. J'ai plusieurs fois entendu : "Mais pourquoi n'êtes-vous pas venu plus tôt ?" Simplement parce que la procédure budgétaire ne commence qu'au printemps et qu'à chiffres connus - je fais référence au communiqué de presse durant l'été sur le budget de l'Etat -, nous avons attendu le plus longtemps possible afin de voir et de savoir s'il était possible de renoncer à cette indexation. Ne croyez pas que le Conseil d'Etat et moi-même, comme PLR, vous la propose de gaieté de cœur.

Lors de la première séance de commission, durant laquelle j'ai retiré le projet, il était également impossible de parler de ce fragile équilibre budgétaire ; ce dernier était transmis mais pas encore connu par la Commission des finances et de gestion (CFG).

J'évoquais avant ce fragile équilibre budgétaire. Le Conseil d'Etat a le devoir de vous présenter un budget équilibré, ce qu'il a fait dans des conditions financières difficiles. Nous avons dû travailler sur les charges, mais également sur les revenus. Pour les revenus, nous n'avions malheureusement pas beaucoup d'options et le Gouvernement a toujours rejeté l'idée de revoir le coefficient d'impôt des personnes physiques. Alors oui, le Conseil d'Etat a aussi fait une pesée d'intérêts, à savoir toucher l'entier de la population ou alors une partie et ce, dans des proportions qui ne sont pas semblables. Il l'a aussi fait avec les charges en supprimant également l'indexation pour le personnel de l'Etat, tout ceci dans un souci de symétrie des sacrifices.

Ce qui nous amène à la communication. Ces deux mesures sont les premières d'un processus d'assainissement qui est en cours dans toutes les directions. Nous avons d'ailleurs remis tout dernièrement un catalogue de mesures par direction à l'administration des finances pour préparer un projet que vous aurez en consultation fin mars 2025 et qui vous sera évidemment soumis pour la session de mai. Rien que pour ma direction, c'est plus de 81 propositions qui ont été transmises. Le Conseil d'Etat aurait souhaité prendre plus de mesures déjà pour le budget 2025 mais malheureusement, les contraintes légales et les contraintes de temps nous en empêchent.

Mesdames et Messieurs les Député-e-s, ce montant d'approximativement 5 millions de francs pour le canton et de 1,3 million de francs pour les communes est un mal nécessaire pour ce budget, et croyez-moi, nous regrettons vivement de vous mettre sous pression avec ceci. Au même titre que pour une augmentation ou une baisse d'impôt, la modification légale se fait également lors de la session du budget.

Une entrée en vigueur en 2026 ne fait pas avancer le budget 2025, créant d'entrée un déséquilibre. Je rajouterai qu'il s'agit d'une possibilité et pas d'une obligation, mais je suis prêt à parier que si nous n'avions pas proposé cette indexation et coupé dans les prestations par exemple, nous aurions eu des reproches et potentiellement un amendement pour rétablir la situation.

En résumé, oui, techniquement nous aurions pu venir plus vite, mais il s'agit d'une décision d'*ultima ratio* après avoir analysé d'autres variantes, d'où le délai très court. Cette indexation fait partie d'un paquet de mesures, tout comme la non-indexation de la masse salariale, un paquet de mesures qui vous sera présenté dès sa finalisation. Un rejet de l'indexation pousserait le Conseil d'Etat à faire du bricolage rapidement alors que nous travaillons, comme mentionné, sur des mesures d'assainissement. Les institutions, les entreprises, la population ont besoin de cette stabilité et de cette sécurité.

Mesdames et Messieurs les Député-e-s, je vous remercie pour votre compréhension et je ne peux que vous encourager à entrer en matière et à valider cette indexation selon le projet initial du Conseil d'Etat.

**Emonet Gaétan (PS/SP, VE).** Je n'ai pas de lien d'intérêt avec l'objet qui nous occupe en ce moment, si ce n'est que je suis propriétaire de deux véhicules et d'une petite remorque, ce qui, de ce fait, me fait payer des taxes sur les véhicules. Je m'exprime pour cette entrée en matière au nom du groupe socialiste.

Notre commission s'est réunie deux fois pour discuter de cette indexation des impôts sur les véhicules, la première fois sans savoir que les quelque 5 millions de francs que rapporteront en plus cette taxe était inscrite au budget et permettait aussi son équilibre avec des rentrées supplémentaires. Comme les résultats de la première séance ont été un refus d'entrée en matière, une fois devant le fait accompli, il a fallu siéger une seconde fois. Aussi, ce n'est pas sans une certaine critique envers le Conseil d'Etat, qui ne nous a pas vraiment laissé le choix, que nos débats ont eu lieu.

Mais si l'on en vient au projet lui-même, qui serait tôt ou tard arrivé sur notre bureau, cette adaptation du tarif des impôts sur les véhicules est tout à fait justifiée et est légalement proposée en vertu de l'art. 9 de la LIVAR.

Devant l'évidence de la légalité de cette adaptation, mais en critiquant le Conseil d'Etat pour sa manière de nous forcer quelque peu la main, le groupe socialiste entrera en matière et refusera tout amendement visant notamment à repousser l'entrée en vigueur de ce projet.

**Boschung Bruno** (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Je m'exprime au nom du groupe Le Centre qui a débattu sur cet objet de manière très intense, comme on l'a fait déjà au sein de la commission, et je suppose que c'est également le cas dans l'un ou l'autre des autres groupes. Je n'ai pas de lien d'intérêt particulier avec cette affaire, je ne suis ni transporteur, ni agriculteur.

Il n'était pas possible de traiter cette affaire de manière isolée et indépendante du budget 2025, même si nous avons essayé de le faire, cela parce que le Conseil d'Etat a déjà pris en compte les 5 millions de francs nets de recettes supplémentaires dans le budget 2025, selon la devise "Nous vendons la peau de l'ours avant de l'avoir tué". Cette manière de procéder est déplaisante, pour ne pas dire inacceptable, même si nous comprenons la pression budgétaire qui pèse lourd, pour ne pas dire très lourd sur les épaules du Conseil d'Etat. J'espère que le Conseil d'Etat comprend que nous nous sentions pris à contre-pied et sous une certaine pression de devoir approuver maintenant cette indexation, d'ailleurs tout à fait autorisée selon la loi, déjà pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025 afin de ne pas déséquilibrer le budget 2025 avec les 5 millions manquants. Nous devons aujourd'hui nous poser la question de savoir si nous voulons approuver l'indexation déjà pour 2025, avec une certaine frustration, ou si nous voulons suivre la majorité de la commission et repousser cette indexation d'un an.

Avec la variante 1, nous éviterons très probablement de devoir renvoyer le budget 2025 au Conseil d'Etat, avec le bémol d'accepter par cela la pression du Conseil d'Etat et de gratifier les détenteurs de véhicules d'une hausse d'impôt dès l'année prochaine. Avec la variante 2, selon la proposition de la commission, nous repousserions le tout d'une année, avec la satisfaction de pouvoir punir le Conseil d'Etat pour son action non coordonnée en lui renvoyant le budget avec la mission de trouver quelque part ces 5 millions manquants, davantage par une réduction des dépenses, et les détenteurs de véhicules auraient encore une année de paix.

Les deux variantes ont trouvé de la sympathie au sein de notre groupe, mais une majorité s'est finalement prononcée en faveur de la variante 1, c'est-à-dire d'approuver le projet de loi avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Nous sommes majoritairement d'avis qu'il est aujourd'hui plus raisonnable de ne pas alourdir inutilement le processus budgétaire, qui est déjà assez compliqué, et d'approuver l'indexation déjà dès 2025 comme le propose le Conseil d'Etat, mais avec la recommandation suivante - also sehr ernst gemeint jetzt, die Damen und Herren Staatsräte : "Ne vendez plus jamais la peau de l'ours avant de l'avoir tué" ! Cela peut être très dangereux et peut-être que cela ne se terminera pas toujours aussi bien que ce sera le cas, je l'espère, aujourd'hui.

**Tritten Sophie** (*VEA/GB, SC*). Mon lien d'intérêt : j'étais membre de la commission ad hoc qui a examiné cet objet et je suis propriétaire d'une voiture, donc je contribue à cet impôt sur les véhicules.

L'indexation du tarif des impôts prévue dans la LIVAR est conforme à la loi. Certes, notre groupe aurait minimalement souhaité que les taxes ne soient pas plafonnées et que la progressivité soit appliquée à l'imposition des véhicules de tourisme. Las, un tel débat aurait remis en question tout le travail de ce législatif effectué en 2021 sur cette loi.

Il n'en demeure pas moins que les critères pour que ce Grand Conseil procède à une indexation sont remplis au sens de la loi. À nous de respecter les règles que nous nous sommes données. Par ailleurs, l'indexation des tarifs contribue à l'équilibre budgétaire. Que le Conseil d'Etat n'ait pas limité ses réflexions, en période d'austérité budgétaire, à la limitation des dépenses est à saluer. D'autant que le coût de l'augmentation est finalement modeste pour les citoyens et citoyennes : étalée sur l'année, cela représente de quelques centimes à moins de 2 francs par mois, en tout cas rien d'insupportable.

À cet égard, le groupe VERT·E·S et allié·e·s soutient à l'unanimité l'entrée en matière, soutiendra le projet dans sa version initiale et vous invite à en faire de même.

**de Weck Antoinette** (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Dire que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux a pris du temps pour se déterminer sur cet objet est un euphémisme, car comme vous le savez, les hausses d'impôts et de taxes sont rarement au menu de notre groupe. Donc nous n'avons pas du tout envie de manger de cette soupe-là. En plus, cette indexation des impôts sur les véhicules a un lien direct avec le budget, comme l'a relevé mon préopinant, M. Boschung. La refuser ouvre la voie au refus du budget puisque ce nouveau produit permet d'équilibrer le budget. Nous avons donc ressenti une certaine mise sous pression, pour le dire poliment.

Mais comme notre groupe est pragmatique - c'est un, n'est-ce pas, des éléments qualité du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux -, il a aussi constaté que cette hausse n'est pas très conséquente. Ainsi, pour les cyclomoteurs, la hausse sera de 1 franc, et pour les voitures de quelques dizaines de francs selon le poids. Cette taxe est donc bien répartie. Là, je me permets une digression dont je n'ai pas parlé au groupe ; je suis la seule responsable de ce que je vais dire. En tant qu'habitante

de la Ville, qui se fait bousculer tout le temps par des vélos qui passent sur les passages piétons, qui prennent des sens interdits, qui vont sur les trottoirs, est-ce qu'une fois les vélos ne devraient pas être également soumis à cette taxe ? Je pense qu'ainsi, l'effort serait réparti sur l'ensemble de la population. Nous construisons des pistes cyclables qui prennent aussi des terrains agricoles, ce ne sont pas seulement les autoroutes. Pourquoi les vélos ne paieraient-ils pas aussi quelque chose ? C'est personnel, j'en suis la seule responsable. Je pense en plus que cela pourrait être une bonne mesure pour équilibrer les prochains budgets de notre Conseil d'Etat. Je lance l'idée, à lui de voir s'il peut reprendre la balle au bond.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux s'est donc sérieusement posé la question : doit-on renoncer à cette hausse, somme tout modeste, pour déboucher sur un renvoi du budget ? Une majorité du groupe est arrivée à la conclusion que non, et cela sera dit lors du débat sur l'entrée en matière du budget. Il attend toutefois que le Conseil d'Etat prenne des mesures d'efficacité de gestion - toujours l'efficacité - et ne voit pas dans l'augmentation des taxes et des impôts la solution pour le redressement de ses finances.

En conséquence, une majorité du groupe accepte cette indexation dans la version initiale du Conseil d'Etat, donc avec effet en 2025.

**Dupré Lucas** (*UDC/SVP, GL*). Mes liens d'intérêts : je suis agriculteur, et de ce fait, mes nombreux types de véhicules et d'engins sont soumis à l'impôt sur les véhicules. J'ai aussi participé à la commission en question. Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Ce projet de modification de loi a attiré toute notre attention. C'est une histoire digne d'une saga à l'américaine, d'un film de seconde zone. Le projet de loi qui nous a été soumis lors de notre première séance de commission n'a pas su convaincre celle-ci. Elle statuera sur une non-entrée en matière et un projet qui sera retiré par le Conseil d'Etat, qui, malgré son expérience, ne connaissait pas si bien nos lois cantonales.

Tout cela pour recommencer un mois après, et de cette deuxième séance découlera le projet bis de la commission, avec une entrée en vigueur du projet au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Mais nous avons travaillé sur ce projet pour équilibrer le budget de l'Etat ! Ce n'est pas aux automobilistes, qui sont pris pour des vaches à lait, de remplir les caisses de l'Etat alors que le canton de Fribourg est l'un des plus coûteux de Suisse en matière d'imposition des véhicules.

Monsieur le Conseiller d'Etat Collaud, vous ne pouvez pas justifier cette augmentation uniquement sur un équilibre budgétaire. Ceci ne fait qu'accroître le manque de confiance du Parlement envers le processus budgétaire du Conseil d'Etat.

Mesdames et Messieurs les député-e-s, le Conseil d'Etat n'a pas eu le courage de porter ce projet plus rapidement, ceci pour mettre une fois de plus le Grand Conseil sous pression. Mettre le Parlement dans cette position, c'est le signe d'un Conseil d'Etat qui manque de vision à long terme. Il ne prend pas les mesures nécessaires dans des délais raisonnables. S'il voulait augmenter l'impôt sur les véhicules, il l'aurait fait durant l'année pour savoir s'il pouvait l'ajouter au budget pour l'année suivante.

La commission souhaite une entrée en vigueur en 2026, jugeant que la dernière augmentation et les derniers changements datent de 2022. Le délai de 5 ans entre les modifications n'est donc pas atteint ! Le Parlement n'est pas sous les ordres du Conseil d'Etat, il n'a pas à être soumis au Conseil d'Etat.

Ces changements ont entraîné des conséquences directes sur les entreprises de transport et sur certains véhicules. Deux ans après la dernière modification qui a eu des conséquences importantes sur certains types de véhicules, nous arrivons encore avec une augmentation. Ce n'est pas correct pour la population chez qui les impacts d'une augmentation ont des effets directs sur les entreprises, mais aussi sur les privés qui vivent dans les régions périphériques et qui n'ont pas d'autre alternative de transport.

Concernant les entreprises, l'économie souffre, les faillites s'enchaînent, les séquelles du Covid sont encore présentes de par le remboursement des prêts. L'économie a besoin de stabilité. Monsieur le Député Boschung, "vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué", n'avez-vous pas une impression de "déjà vu" ou de "encore déjà vu" ?

Aujourd'hui, je vous propose, ainsi qu'au nom du groupe de l'Union démocratique du centre, de ne pas entrer en matière sur ce projet de loi. Le Conseil d'Etat reviendra avec ce projet une fois que les 5 ans depuis 2022 seront atteints, date à laquelle la dernière modification effective des taxes a eu lieu.

**Morand Jacques** (*PLR/PVL/FDP/GLP, GR*). Je parle ici en tant que président du Club des communes.

Le comité du Club des communes entre en matière sur le projet de modification légale. Il relève cependant que le débat a des connotations politiques et évidemment également budgétaires. Nonobstant le fait que le comité remarque que la rétrocession va augmenter de quelque 1,3 million de francs les caisses communales et de près de 5 millions celles de l'Etat, le comité du Club des communes relève que les communes ont dû transférer près de 110 millions de francs de recettes au profit de l'Etat depuis le dernier assainissement des finances cantonales en 2014, en diminuant notamment la part communale de cet impôt

de 30% à 20% pour les communes. Or, si l'on se réfère aux statistiques, les communes assument à elles seules près de 3'500 km de routes communales tandis que l'Etat assume seulement environ 600 km de routes cantonales.

Voilà, j'en ai terminé par rapport à ce message. Bien entendu, je ne peux que vous recommander d'accepter ce projet de loi.

**Rey Benoît (VEA/GB, FV).** Je voulais juste répondre, à titre personnel, à ma chère collègue Antoinette de Weck qu'étant possesseur d'un vélo, je ne vais pas répondre à sa critique parce que mon vélo ne fait pas le poids par rapport à votre voiture.

Ceci dit, je crois qu'il est essentiel de prendre en compte ce qui a déjà été donné par bon nombre d'orateurs. Nous avons un exercice extrêmement difficile à faire avec ce budget 2025. Nous sommes là cet après-midi pour le faire, et le refus de cette loi sur l'imposition des véhicules et des remorques mettraient en péril cet exercice qui est déjà suffisamment complexe.

Là, j'ai de la peine à comprendre la prise de position de la commission. Mon cher collègue Boschung a dit : "Ne vendons pas la peau de l'ours avant de l'avoir tué". Mais normalement, un vendeur avisé rétorque à cela : "Si on n'a pas d'acheteur, pourquoi tuer l'ours ?" C'est ce que nous sommes en train de faire avec le conflit entre le Conseil d'Etat et le Grand Conseil. Je pense que si effectivement ces remarques sont pertinentes sur les conflits de rôle et de savoir comment est-ce que nous établissons un budget, pour l'exercice 2025, il y a lieu d'avoir une autre sérénité. Le Conseil d'Etat nous a promis - et nous allons en parler tout à l'heure - un certain nombre de réflexions et de mesures dès le début de l'année prochaine pour trouver des solutions à long terme à la situation financière difficile du canton, alors saisissons cette chance.

Soyons acteurs, avec le Conseil d'Etat, d'une réflexion approfondie sur le rôle de l'Etat et sur les finances de notre canton, acceptons cette loi sur l'imposition des véhicules et des remorques, qui est effectivement un moindre mal, et entrons en matière sur ce budget.

**Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport.** Je constate qu'il n'y a pas de question particulière. J'entends évidemment les critiques de mise sous pression. Comme je l'ai dit lors de mon entrée en matière, nous les comprenons. Nous faisons avec ce que nous avons et malheureusement, effectivement, cela a été aussi un choix délicat pour le Conseil d'Etat d'arriver avec cette indexation. Je l'ai mentionné avant : comme conseiller d'Etat, respectivement PLR, j'ai horreur des taxes, mais sur cette augmentation, nous n'avions pas le choix. Je parle bien d'une indexation, ce qui m'amène aussi à répondre au député Dupré qui veut un renvoi de cette loi puisqu'elle ne remplit soit disant pas les conditions des 5 ans : c'est faux, parce qu'en 2021, nous avons modifié la loi sur l'impôt en tant que telle mais pas sur l'indexation, qui fait référence à l'indice des prix à la consommation (IPC), et la dernière modification date de 2015 ; la condition des 5% est donc remplie.

**Dupré Lucas (UDC/SVP, GL).** Monsieur le Conseiller d'Etat, je n'ai pas demandé un renvoi, j'ai demandé la non-entrée en matière du projet de loi.

> Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 75 voix contre 27. Il y a 2 abstentions.

*Ont voté en faveur de l'entrée en matière:*

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-

Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 75.*

*Ont voté contre:*

Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 27.*

*Se sont abstenus:*

Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte). *Total: 2.*

## Première lecture

I. Acte principal : Loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques (LIVAR) du 11.02.2021

*Art. A1-1 al. 1*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

*Art. A1-2 al. 1*

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

**Chardonnens Jean-Daniel** (UDC/SVP, BR). Je constate que la pression du budget a fait que finalement, c'est la version originale du Gouvernement qui va probablement passer. Personnellement, je vous invite à accepter la version bis de la commission, selon le travail de la commission.

**Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport.** Je vous invite à soutenir la version initiale du Conseil d'Etat.

**Vial Pierre** (PS/SP, VE). Je n'ai pas d'intérêt particulier avec cet objet, si ce n'est que je possède un véhicule.

De toutes les mesures proposées dans le plan d'économie du Conseil d'Etat, il y en avait pour moi une seule qui était vraiment acceptable, et c'est celle qui nous occupe actuellement. Je ne vais pas revenir sur les détails. On parle donc bien d'une indexation des tarifs de l'imposition sur les véhicules à moteur. L'enjeu maintenant est de savoir si elle va entrer en vigueur en 2026 ou au 1<sup>er</sup> janvier 2025, sachant que cette indexation apporte 5 millions de francs aux caisses de l'Etat.

Il a fallu convoquer deux fois cette même commission, deux séances pour qu'elle se décide sur cette indexation et pour qu'au final, la commission dans sa majorité vote un texte qui n'entrerait en vigueur que le 1<sup>er</sup> janvier 2026, rendant donc caduc le budget 2025.

Mais essayons de comprendre. Nous sommes dans un canton où la Droite est très largement majoritaire, stratosphériquement majoritaire, et on pourrait croire que, forts de leur majorité, le Gouvernement gouverne et le Parlement siège, main dans la main, pour mener le canton vers un avenir radieux. Mais apparemment, il n'en est rien. J'ai assisté impuissant à une situation où ce Gouvernement de Droite n'arrive pas à convaincre, en deux tentatives, les membres de son alliance électorale de le suivre sur une mesure permettant d'équilibrer le budget.

Pourtant, le Conseil d'Etat avait bien fait les choses. Dans la plus grande tradition de la Droite, il avait prévu presque exclusivement des réductions de dépenses pour résoudre la crise budgétaire. Surtout pas de contributions supplémentaires, surtout pas si elles devaient concerner les personnes les plus aisées de ce canton. Non, un bon vieux plan

d'austérité avec des coupes, comme on en applique à peu près chaque décennie dans le canton. Mais l'erreur du Conseil d'Etat, la petite mais très impardonnable erreur, c'est qu'il a proposé une mesure, celle qui nous occupe, qui n'était pas une diminution des dépenses.

Donc, au milieu de toutes ces coupes, de ces projets ralentis, reportés ou annulés, de ce personnel qui ne sera pas engagé malgré les besoins, malgré les décisions prises et parfois malgré les promesses faites, de ces salaires qui ne seront pas indexés, le budget pourrait possiblement être renvoyé à cause de cette mesure, posée comme un misérable croûton sur cette soupe à la grimace, qui visiblement est de trop aux yeux de la majorité de la commission qui l'a examinée.

On peut douter de la gravité de la crise à venir, on est habitué aux écarts importants, parfois colossaux, entre le budget présenté en automne et les comptes délivrés une année et demie plus tard. On se souvient du dernier grand plan d'économie, où les montants économisés dans les budgets s'étaient transformés inmanquablement en excédents dans les comptes, excédents qu'on s'était bien sûr empressés de transformer en amortissements extraordinaires et en attributions aux réserves.

Je ne sais pas ce qu'il en est cette fois, mais j'ai l'impression que pour beaucoup dans cette salle, là n'est pas vraiment la question. La perspective d'une période financière difficile est là pour justifier des coupes dans les dépenses de l'Etat.

Chères et chers collègues, je ne peux que vous enjoindre à soutenir la version du Conseil d'Etat. Et si vous ne le faites pas par égard pour la population pour laquelle les prestations vont diminuer, si vous ne le faites pas par respect pour les employés de l'Etat et de l'HFR, qui seront directement impactés et ce dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, faites-le tout simplement pour qu'on puisse continuer à vous croire un peu quand vous direz qu'il n'y a pas d'autre choix que de procéder à des coupes.

**Dupré Lucas (UDC/SVP, GL).** Vous l'aurez entendu dans l'entrée en matière, lors de sa première séance, la commission a décidé de prévoir une non-entrée en matière. Lors de la deuxième séance, la commission a validé le principe d'une entrée en vigueur en 2026, laissant ainsi le temps aux entreprises d'anticiper cette hausse. Je ne vais pas répéter mes arguments de non-entrée en matière, vous les aurez compris.

Je vous invite à soutenir le projet de la commission afin de garantir un contexte économique serein et stable pour cette année. N'imposons pas une mesure décidée en novembre pour une application au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2025 qui suit.

**de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV).** J'aimerais intervenir suite aux propos de notre collègue M. Vial.

Monsieur Vial, je crois que vous êtes enseignant, et comme enseignant, on dit à ses élèves de faire ses devoirs avant d'arriver aux cours. J'ai l'impression que c'est ce que vous avez fait, vous avez fait votre intervention. Mais c'est aussi bien, quand on est là, d'écouter ce qui a été dit par les personnes qui sont intervenues. Or, vous avez entendu que tant le groupe Le Centre que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux vont accepter cette entrée en matière et accepter cette indexation dans les termes prévus dans la version initiale. Donc, pourquoi venir avec un certain persiflage alors que justement nous avons dit que nous allons l'accepter.

**Vial Pierre (PS/SP, VE).** Merci, Madame de Weck, pour vos conseils et vos encouragements. Néanmoins, je crois que là, tout le monde est conscient que cette discussion s'inscrit dans le cadre général du budget et c'est aussi dans ce cadre-là que mon intervention est à comprendre. J'espère que beaucoup auront compris cela.

**Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport.** Je remarque surtout que le débat d'entrée en matière du budget a commencé !

Pour répondre au député Dupré concernant la préparation pour les entreprises, effectivement, je conçois que le délai est très court. Cependant, pour une PME de taille moyenne avec un parc de véhicules relativement important, on a réussi à faire des extrapolations : on est à moins de 1'000 francs d'augmentation, donc je ne suis pas certain que ce soit rédhibitoire dans la programmation de leur propre budget comparé avec ce qui nous attend à l'Etat.

**Chardonnens Jean-Daniel (UDC/SVP, BR).** Je maintiens la position de la commission qui demande de voter la version bis.

> Au vote, la proposition de la commission (projet bis), opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 74 voix contre 29. Il y a 3 abstentions.

*Ont voté en faveur de la proposition de la commission:*

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc

(VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 29.*

*Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:*

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 74.*

*Se sont abstenus:*

Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 3.*

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

> Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

## Deuxième lecture

I. Acte principal : Loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques (LIVAR) du 11.02.2021

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

## Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 78 voix contre 23. Il y a 5 abstentions.

### *Ont voté oui:*

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Bündel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Perler Urs (SE,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 78.*

### *Ont voté non:*

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 23.*

### *Se sont abstenus:*

Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 5.*

—

## Budget de l'Etat 2023-DFIN-36 Budget 2025

---

Rapporteur-e:	<b>Ingold François</b> (VEA/GB, FV)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances</b>
Rapport/message:	<b>02.10.2024</b> (BGC novembre 2024, p. 4117)
Préavis de la commission:	<b>06.11.2024</b> (BGC novembre 2024, p. 4186)

---

### Entrée en matière générale

**Président du Grand Conseil.** Um eine Gesamtbeurteilung in Anwesenheit des Staatsrats - quasi in corpore - zu ermöglichen, möchte ich Sie daran erinnern, dass jeder Änderungsantrag bei der Eintretensdebatte angekündigt werden muss. Der einzelne Änderungsantrag wird danach in der jeweiligen Direktion diskutiert.

**Ingold François** (VEA/GB, FV). C'est avec plaisir et honneur que j'endosse le costume de rapporteur général de la Commission des finances et de gestion (CFG). Mon mandat est simple : rapporter aussi fidèlement que possible la position de la Commission. Rien ou presque, vous en conviendrez, ne laissera donc paraître mes couleurs politiques.

À titre liminaire, j'en profite ici pour rappeler le processus de traitement du budget par la CFG. Chaque direction est visitée par deux membres de la commission, toujours d'une autre couleur politique que son directeur. Chaque visite dure environ 2 heures et elle est préparée par l'étude approfondie des rubriques s'y référant. Durant la visite, les deux députés posent toutes les questions et traversent l'entier des rubriques budgétaires, des rapports de l'Inspection des finances, ainsi que notre tableau de bord interne qui répertorie les points de vigilance.

S'ensuit la rédaction d'un rapport qui est partagé avec l'entier de notre Commission, rapport qui est à nouveau travaillé et discuté par l'ensemble des membres lors d'une séance où le directeur et son chef de service sont conviés. À cette occasion, nous discutons également des différents amendements.

Pour les membres de la CFG, il s'agissait de siéger 8 fois entre le 2 octobre et le 6 novembre 2024 pour étudier les 1'595 pages du budget 2025. Dire que nous avons tout vu, étudié chaque rubrique, identifié chaque écueil, serait présomptueux de notre part, mais nous avons fait au mieux, avec professionnalisme et engagement. De manière plus imagée, nous pouvons dire que nous avons été 15 moines et moniales bénédictines dans une congrégation cénobite. L'ambiance était bonne, respectueuse, malgré des points de vue divergents. Les échanges étaient de bonne facture. Les débats ont été réglés avec une grande impartialité pour notre président Claude Brodard. Il a donné la parole à tous les membres, sans favoriser ses propres convictions.

Puisqu'on en est aux hommages, je tiens à souligner le travail exceptionnel de notre secrétaire Reto Schmid. Je ne sais toujours pas si sa qualité de scribe est une bonne ou une mauvaise situation, je peux en revanche vous partager la grande satisfaction de toute la commission pour la qualité des PV, la transmission des différents documents, ainsi que les différentes convocations, toujours reçues dans les temps.

Un merci également à tous les membres du Gouvernement, à leurs secrétaires généraux, ainsi qu'à tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices qui ont œuvré à nous faciliter le travail et à nous fournir les informations demandées.

Après ces quelques considérations liminaires, je me permets d'entrer maintenant dans le vif du sujet, à savoir quelques éléments d'ordre général qui ont habité nos échanges durant l'entrée en matière.

Les charges salariales. Longtemps un sujet de crispation, cette année, l'entièreté des charges salariales est couverte par l'impôt, à savoir 1,58 milliard de recettes fiscales pour 1,53 milliard de frais en personnel. Même si les deux montants sont très proches, force est de constater que l'adage habituel selon lequel "les impôts ne couvrent même pas les salaires" est caduc, pour cette année du moins.

Il y a 115 nouveaux EPT dans la fonction publique. Cela en réjouit certains et d'autres moins, qui y voient une augmentation effrénée du nombre de postes de fonctionnaires. Néanmoins, la croissance de la population implique une croissance du nombre d'EPT à l'État de Fribourg. Dans cette augmentation, il s'agit de faire le tri :

- > Environ 80 EPT pour l'enseignement, directement en lien avec la démographie ainsi qu'avec des décisions du Grand Conseil pour les directions d'école et assistants sociaux en milieu scolaire, décidés par le Grand Conseil.
- > 7,3 EPT au sein de la Police, sachant que c'est le Grand Conseil qui a validé ces postes.

- > 1 EPT de pérennisation des montants forfaitaires demandés par le GC lors d'un postulat déposé conjointement par deux excellents députés.
- > Pour le reste, il s'agit d'une poignée d'emplois au SEJ, dans le pouvoir judiciaire, ainsi que d'un poste par direction.

Nous pouvons constater que si l'on fait fi des décisions du Grand Conseil et de la démographie, l'augmentation des EPT n'est pas si galopante, n'en déplaise à certains esprits.

Par rapport aux impôts, une grande partie de nos discussions ont traité de la viabilité du coefficient d'impôt des personnes physiques à 96%. Cela n'est pour certains pas tenable, alors que pour d'autres, il s'agit d'une mesure phare de notre canton pour augmenter l'assiette fiscale et le pouvoir d'achat. Je me permets de préciser malgré tout que, si l'on part sur une base de 10'000 francs d'impôts communaux, cantonaux, fédéraux et ecclésiastiques payés par un contribuable fribourgeois, la part d'impôt cantonal sera d'environ 5'000 francs. Sachant que 4 points d'impôt représentent 4%, il s'agit pour ce contribuable d'un cadeau substantiel de 200 francs par année pour relancer l'économie locale.

Certains membres de la CFG ont également fait part de leurs réticences lorsque des économies sont faites en diminuant les prestations sociales, sans pour autant augmenter le produit de l'impôt.

Dans un autre registre, mais toujours fiscal, bon nombre de mes collègues ont été surpris de voir les recettes fiscales bondir après les craintes émises par le Conseil d'Etat en juillet 2024. Le bond est tellement énorme, voire providentiel, qu'il semble presque artificiel, voire suspect pour certains. Mais l'AFIN nous a garanti que ce montant, aussi bienvenu soit-il, correspond à une projection précautionneuse qui semble être plus proche de la réalité que lors des exercices précédents. Pour rappel, lors des derniers exercices comptables, une partie des députés restaient toujours dubitatifs en constatant un gap assez abyssal entre les revenus fiscaux prévus au budget et les revenus fiscaux réalisés aux comptes. Tout porte à croire que ce gap habituel est destiné à fondre lors du traitement des comptes 2025 en mai 2026.

Par rapport aux décisions du Grand Conseil, le Conseil d'Etat a fait un arbitrage sur certaines décisions du Grand Conseil, préférant parfois diluer leur réalisation dans le temps, comme pour les TSS, les bourses ou les directions d'école. Pour certains membres, cet arbitrage se justifie, pour d'autres, il se justifie moins avec un coefficient d'impôt des personnes physiques à 96.

Une remarque qui a également été souvent évoquée dans nos débats : le Grand Conseil prend souvent des décisions qui font mal au porte-monnaie du canton et allège celui des communes, comme par exemple lors des discussions sur le financement des PC familles. Si cela fait du bien aux communes, ces charges supplémentaires ont tendance à diminuer la marge de manœuvre du canton, ce qui sera répercuté *in fine* sur des prestations. Rien ne se gagne, rien ne se perd.

Par rapport au futur plan d'assainissement, je tiens ici à rappeler qu'il s'agit cette fois-ci d'un plan d'assainissement et non d'un plan d'austérité comme en 2013. La différence, techniquement, est assez grande puisque l'objectif cette fois-ci est d'identifier les opportunités de diminuer les dépenses, mais également d'augmenter les recettes. Toutes les entités de l'État ont été appelées à travailler sur ces questions. J'engage néanmoins le Conseil d'Etat à ne pas provoquer trop de concurrence entre les services et à ne pas faire reposer sur eux la responsabilité du plan d'assainissement. De plus, selon les échanges avec la CFG, il y a une grande opportunité dans la mutualisation et l'efficacité entre les services, ce qui ne va sans doute pas être identifié par cette approche verticale.

Cela étant dit, la CFG a travaillé sur ces questions lors d'une journée au vert au mois de juillet. Nous allons continuer nos investigations et tenter d'être une force de propositions pour la suite, en particulier au niveau légal. Néanmoins, la non-répercussion du renchérissement pour le personnel de l'État est déjà perçue comme une première mesure par un certain nombre de membres, tandis qu'une autre partie craint que l'indexation des salaires soit malgré tout faite avant Noël, comme certaines années.

Malgré une dilution des décisions du Grand Conseil dans le temps, malgré un manque marqué de personnel dans certaines entités comme le SEJ, malgré la non-indexation des salaires, malgré les arbitrages drastiques faits par le Conseil d'Etat, certains membres n'identifient aucune mesure d'économie et auraient aimé que le Conseil d'Etat prenne ses responsabilités en freinant les dépenses déjà sur le budget 2025.

Au niveau des divers, pour équilibrer le budget, le Conseil d'Etat a eu un recours massif aux réserves, fonds et provisions. Certains le regrettent, tandis que d'autres se disent que les réserves servent à cela. Néanmoins, notre principe de l'équilibre budgétaire inscrit dans la Constitution repose sur la nécessité de posséder des réserves, et donc de la fortune affectée, et d'y recourir en cas de besoin. Nous pouvons seulement nous questionner si 2025 est une année qui méritait un tel recours. Mais je ne vais pas revenir ici sur le coefficient d'impôt, ce serait tout à fait personnel.

La CFG a étudié avec attention les rapports de l'Inspection des finances. Il s'agissait de traiter 36 rapports. La loi étant la loi, je ne peux m'étendre sur le contenu de ces rapports. Je vous rappelle néanmoins que mercredi, vous aurez l'occasion

de soutenir une motion qui vise à rendre plus transparents ces rapports - je ne sais pas qui a écrit cela - et ainsi vous les rendre également accessibles.

Après les remarques liminaires et les considérations d'ordre général, je me permets ici d'aborder le budget de fonctionnement.

Les charges totales du budget 2025 sont de 4,326 milliards de francs, en augmentation de 90 millions par rapport au budget 2024. Les recettes se montent à 4,326 milliards, ce qui provoque un excédent de revenus de 700 000 francs. L'augmentation générale est de 2,1% entre le budget 2024 et le budget 2025.

Les charges n'ont pas cessé d'augmenter ces dernières années et nous engageons pour le budget 2025 1 milliard de plus que lors du budget 2016. L'augmentation moyenne annuelle est de 2,9%. Cela n'explique pas tout, mais l'augmentation démographique cantonale a été de 25% sur les 15 dernières années. Si nous ajoutons à cela la numérisation de tous les services, nous pouvons tenter une explication, certes assez grossière, de cette augmentation galopante.

L'insuffisance de financement, à savoir la nécessité de puiser dans nos fonds et provisions, représente 100 millions cette année, soit moins que lors des budgets 2023 et 2024. La fortune du canton baisse malgré tout et, comme précisé plus haut, le principe de l'équilibre budgétaire est possible uniquement grâce à notre fortune, qui permet de lisser les années.

La quote-part de subventionnement s'élève à 39%, soit la quote-part la plus faible depuis le budget 2020. Pour rappel, la limite légale est de 41%. Ces subventions permettent à l'État de répondre à une bonne partie de ses tâches, comme les prestations financières en faveur de l'HFR et du RFSM, le subventionnement de l'assurance-maladie, des transports publics ou des institutions spécialisées, ou encore les prestations complémentaires. Certains d'entre nous trouvent que malgré l'augmentation de la masse financière de subventionnement, l'État devrait en faire plus, et d'autres que l'État en fait trop. Je pense que nous n'arriverons jamais à nous mettre d'accord et que, sur certains sujets, il est plus facile de réconcilier deux œufs brouillés.

Une partie de nos préoccupations sont allées également vers les nombreuses positions en lien avec l'informatique. Le Service informatique pèse aujourd'hui 82 millions, dont 36 millions de travaux informatiques effectués par des tiers et 24 millions de maintien en condition opérationnelle. Et cela va continuer à augmenter, puisque chaque implémentation amène son lot de maintenance.

Mais ces chiffres cachent également une autre réalité si l'on s'enfonce plus profondément dans le budget. Si l'on traverse les 1'500 pages, il y a par exemple 58 fois la rubrique "Travaux informatiques effectués par des tiers" dans les différentes directions. Le service informatique inscrit donc dans son budget une partie des travaux, mais ventile dans les directions le reste. On peut également faire l'exercice avec quelques projets phares comme egov, dispatché dans 5 directions, ou e-Justice, qui apparaît dans deux services mais pas au SITel. Le résultat est une certaine opacité, une impossibilité d'évaluer le coût réel de l'informatique et un sentiment que l'informatique prend des proportions gargantuesques et tentaculaires.

Je continue avec le budget d'investissements. Les investissements sont en baisse par rapport à 2024, mais il s'agit néanmoins du deuxième plus grand montant de l'histoire du canton de Fribourg avec 260 millions de dépenses brutes. Une grande partie des investissements ont des buts louables, comme les rénovations énergétiques ou l'entretien du patrimoine immobilier de l'État. Cependant, étant donné la bonne santé économique ambiante, certains membres se sont questionnés si ce n'était pas le moment d'étaler dans le temps certains investissements pour diminuer les charges d'amortissement. La question a été soulevée, mais la Commission n'a pas d'avis tranché sur la question.

Le taux d'autofinancement reste bas, mais il a toujours été très bas à Fribourg. Cela vient de notre tissu économique solide, mais modeste en comparaison intercantonale diront certains. Pour 209 millions d'investissements nets, il manque environ 100 millions, à savoir un degré d'autofinancement de 51,9%. C'est sans doute un fantasme de penser que l'on peut faire mieux avec ce qu'on a, mais cela vaut néanmoins la peine d'essayer.

Pour terminer ce tour d'horizon, je me permets de partager avec vous certaines préoccupations générales de la commission.

- > Le vieillissement de la population est un vrai défi. Notre système de santé, l'augmentation des places en home, mais également la fiscalité seront touchés par ce vieillissement durable de la population.
- > L'état général des bâtiments de l'État interpelle. Si nous voulons tenir les objectifs de réduction des besoins énergétiques et entretenir notre patrimoine, nous devons augmenter la cadence des rénovations. Plus facile à dire qu'à faire quand nous nous dirigeons vers une période financièrement difficile et que les carnets de commandes des entreprises fribourgeoises sont pleins.
- > Nous ne pouvons sous-estimer l'accroissement des coûts de la santé. Rien ne semble pouvoir arrêter cette augmentation, la médecine devenant toujours plus performante, mais également toujours plus chère. Cela est sans compter la construction d'un nouvel hôpital, la dette de l'actuel, la pénurie de médecins, les décisions du Parlement fédéral et la mise en œuvre du contre-projet à l'initiative H24.

- > Nous sommes toutes et tous également très préoccupés par la masse des revenus tirés de la péréquation financière fédérale et surtout par la diminution de celle-ci. D'ici 2030, il est prévu d'avoir une forte et durable diminution de ce revenu. Même si ce fait est connu et inclus dans la réflexion à moyen terme, il est préoccupant de savoir que cette manne va diminuer peut-être au moment où on en aura le plus besoin.
- > Pour terminer, nous sommes également chaque année dans l'expectative de toucher ou non de l'argent de la BNS. Le contexte géopolitique nous amène malgré tout à penser que cette manne est trop volatile pour compter sur elle. Potentiellement, nous devrions toucher quelque chose en 2025, mais le résultat provisoire tombera en janvier et nous ne pouvons pas à l'heure actuelle compter sur quoi que ce soit.

Pour finir, je me permets de vous relater la situation kafkaïenne que la CFG vit année après année. Techniquement et légalement, il est toujours possible de modifier le budget. Mais dans les faits, cela est tout simplement impossible, à moins de déplacer le problème.

Que dit la loi : Art. 40 al. 4 de la loi sur les finances de l'Etat : "Le Grand Conseil ne peut dépasser le chiffre de dépenses proposé par le Conseil d'Etat sans prévoir simultanément une réduction de dépenses équivalentes". Je suis donc en train de parler des amendements. Comprenez par là qu'il est par exemple légalement impossible de compenser l'augmentation d'une dépense par l'augmentation d'une recette. Il est également impossible d'utiliser l'excédent de revenu pour le ventiler dans le budget. Il reste donc à puiser dans le SITel, mais tout le monde, ou presque, est d'accord pour dire que ce n'est pas une solution viable. Autrement dit, le budget est tellement serré qu'il n'est pas possible de proposer un amendement réalisable.

Je me permets ici de vous présenter tous les amendements qui ont été faits durant les séances de la Commission des finances et de gestion. Ils ont tous été sans surprise refusés ou retirés.

1. L'amendement Emonet qui proposait une augmentation de 2 postes au SEJ compensée par la récupération de l'assistance judiciaire. Il a été jugé irrecevable, car il compense une augmentation de charges par une augmentation de revenus. L'amendement a été redéposé par mon collègue Emonet, modifié pour aller puiser dans le SITel.
2. L'amendement Emonet pour le financement de l'antenne bulloise du Point rencontre Fribourg compensé par la diminution du nombre de pistolets électriques pour la Gendarmerie. Proposition rejetée par 8 voix contre 4 et 3 abstentions, redéposé par mon collègue Emonet.
3. L'amendement Berset visant à augmenter le nombre de travailleurs sociaux en milieu scolaire compensé par un prélèvement au SITel. Proposition rejetée par 10 voix contre 5 et 0 abstention. Cet amendement a été redéposé.
4. L'amendement Levrat pour une réalisation entière de la motion acceptée par le Grand Conseil sur les bourses d'études compensé par un prélèvement au SITel. Proposition rejetée par 10 voix contre 5 et 0 abstention. L'amendement a été redéposé.
5. L'amendement Levrat pour augmenter le nombre de lits en pédiatrie au HFR compensé par un prélèvement sur l'enveloppe dédiée à l'entretien des routes cantonales. Proposition rejetée par 9 voix contre 4 et 2 abstentions. Cet amendement a été modifié, du moins l'auteur a été modifié puisque c'est notre collègue Estelle Zermatten qui l'a déposé dernièrement.
6. Un troisième amendement Levrat pour augmenter le subventionnement pour l'assurance-maladie compensé par un prélèvement exceptionnel au SITel. Proposition rejetée par 10 voix contre 5 et 0 abstention.
7. 3 amendements Ingold pour augmenter les recettes du Service de la justice grâce à la récupération de l'assistance judiciaire dans le but de ventiler cette somme au SBC et au SEJ. Propositions retirées, car on ne peut pas augmenter une recette.
8. L'amendement Dietrich qui visait à diminuer le montant dédié à l'entretien des routes cantonales dans le but d'augmenter l'excédent de recettes du budget 2025. Proposition rejetée par 10 voix contre 5 et 0 abstention.
9. L'amendement Dietrich qui demande de ne pas investir dans le masterplan Poya dans l'hypothèse que le mandat demandant que le site Poya soit cédé à l'ECPF soit accepté. Proposition rejetée par 10 voix contre 2 et 3 abstentions. Cet amendement a été modifié et porté cette fois-ci par notre collègue Altermatt.

Considération finale, vous aurez découvert que mon livre de chevet était "l'art de la synthèse" selon Raul Castro. En conclusion, la CFG a accepté le budget dans sa version initiale par 6 voix contre 5 et 4 abstentions.

De plus, la Commission a été saisie d'une demande de renvoi déposée par le député Brodard, qui demandait de renvoyer le projet au Conseil d'Etat pour que ce dernier le remanie de sorte à faire baisser les charges au compte de résultats de 17,5 millions de francs. En contrepartie, la recette prise sur la réserve BNS doit être réduite de ce même montant.

Cette demande a été refusée par 8 voix contre 6 et 1 abstention.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances.** Merci à M. le Rapporteur pour son tour d'horizon aussi complet que factuel.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous présente donc le budget - ou projet de budget - pour l'année 2025. Il est bien entendu fidèle aux principes constitutionnels de l'équilibre et présente un excédent de revenus de quelque 700'000 francs. Ce budget reflète une situation financière délicate. Pour contenir la croissance continue des charges et maintenir un volume d'investissements important, le Conseil d'Etat a été contraint de faire des choix fermes, notamment en priorisant les dépenses de l'Etat, y compris en renonçant à toute indexation des salaires du personnel. À ce titre, le Conseil d'Etat tient à souligner qu'il est parfaitement conscient de l'effort qu'il demande ainsi à la fonction publique, et ceci même si l'inflation a tendance à marquer le pas.

Mit + 2,1% fehlt der Aufwand- und Ertragszuwachs etwas geringer aus als in den Vorjahren. Der Staatsrat rechnet mit einer Zunahme der Steuereinnahmen, was in Zusammenhang steht mit der Freiburger Wirtschaft, die trotz der geopolitischen Turbulenzen auf Kurs bleibt.

Mesdames, Messieurs, le Conseil d'Etat a proposé, comme la loi l'y autorise - et vous en avez débattu -, que les tarifs de l'impôt sur les véhicules à moteur soient indexés afin de tenir compte de l'inflation précisément. Cette indexation permet donc de dégager près de 5 millions de francs de recettes, ce qui est bien entendu loin d'être une quantité négligeable. Du côté des revenus extérieurs au canton, il est à souligner que les revenus de la péréquation financière fédérale régressent, et ce n'est malheureusement pas une surprise tant il a été annoncé, depuis un certain temps déjà, que les croissances de ces dernières années ne seraient pas durables. Pour un canton dépendant étroitement des revenus extérieurs, cela est évidemment préoccupant. Ainsi, après avoir fortement augmenté ces dernières années, la tendance des paiements péréquatifs s'inverse avec une diminution de presque 13 millions de francs sur le seul exercice 2025. La baisse des revenus de la péréquation financière va se poursuivre. S'ajoute à cela le programme d'allègement initié par la Confédération et qui impactera de manière très importante les finances cantonales. La croissance des charges a pu être contenue grâce à des arbitrages rigoureux, notamment pour les charges de personnel. Le Conseil d'Etat a choisi de ne pas indexer les salaires du personnel de l'Etat : il a privilégié l'évolution ordinaire des paliers et surtout a opté pour la création de 115 nouveaux postes de travail indispensables au bon fonctionnement de l'Etat. L'essentiel de ces nouvelles forces de travail concerne l'enseignement.

À noter que les ressources humaines pour l'Université, le Pouvoir judiciaire, le Service de l'enfance et de la jeunesse, ont aussi été renforcées. Enfin, la planification pour l'engagement de travailleurs sociaux en milieux scolaires ainsi que le renforcement des directions d'écoles primaires ont été rééchelonnés moyennant un effort étalé sur quelques années, compte tenu du contexte financier délicat. Les charges de transferts augmentent d'environ 80 millions de francs, respectivement de 4%, pratiquement le double des charges générales. Il s'agit d'une hausse très importante qui provient pour l'essentiel des subventions accordées dans le domaine du social, de la santé, de l'asile et des transports publics. Je précise que pour contenir cette forte évolution des charges de transferts, le Conseil d'Etat a appliqué des mesures de limitation ou de report, notamment pour les nouveaux projets ou les prestations.

Was die Investitionen betrifft, so bleibt das Investitionsvolumen weiterhin ehrgeizig. Zu den Grossprojekten gehören etwa die Fortführung der Arbeiten für die Forschungsanstalt Agroscope Liebefeld-Posieux, der Ausbau der Kantons- und Universitätsbibliothek und der Umbau der "Grande Maison" des Domaine des Faverges. Betrachtet man jedoch den Selbstfinanzierungsgrad, so erreicht dieser nur 51,9 Prozent und liegt damit deutlich unter dem auf Dauer anzustrebenden Richtwert von 80 Prozent. Das heisst, dass sich der Finanzierungsbedarf der Investitionen allein für das Rechnungsjahr 2025 auf mehr als 100 Millionen Franken beläuft, die dem Eigenkapital entnommen werden müssen.

Le projet de budget 2025 est le résultat d'un difficile équilibre entre les besoins croissants de notre population et les contraintes financières que nous devons anticiper avec sérieux. Il s'agit donc d'un budget de responsabilité, mais probablement de transition aussi. Cela fait plusieurs années que des difficultés pointaient à l'horizon, elles sont aujourd'hui bien présentes et cela risque pourtant de n'être qu'un début. Le Gouvernement est préoccupé par cette situation. Les différents indicateurs montrent que notre canton doit se préparer à affronter de gros défis financiers dans les années à venir. Les annonces récentes de la part de la Confédération ne font que renforcer ces constats. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a décidé d'élaborer un programme d'assainissement afin de conserver la maîtrise des finances de l'Etat. Ce plan vous sera présenté pour consultation puis décision l'année prochaine en vue des budgets des années à venir. Le Conseil d'Etat, actuellement, travaille sur toutes les possibilités qu'on peut imaginer en la matière. En début d'année, nous sélectionnerons celles qui nous permettront d'atteindre l'objectif, à savoir de pouvoir présenter des budgets et un plan financier qui soient à long terme équilibrés. On élabore ainsi un message qui vous sera soumis en tout début du printemps en consultation, au niveau de tous les partis ainsi que de tous les partenaires concernés. Nous élaborerons ensuite le message définitif qui vous sera transmis avec processus habituel - commissions et autres - et qui accompagnera ainsi le budget 2026 pour le début et ensuite les autres budgets pour arriver à bon terme.

Avec ces considérations, au nom du Conseil d'Etat, je vous invite à accepter l'entrée en matière.

**Peiry Stéphane** (UDC/SVP, SC). En date du 4 juillet 2024, le Conseil d'Etat annonçait via un communiqué de presse des perspectives financières préoccupantes pour les années à venir, à commencer avec le budget 2025 pour lequel il manquait

alors 100 millions de francs pour le boucler. Le Conseil d'Etat insistait sur la progression soutenue des charges et des revenus qui stagnent, et préconisait des mesures à prendre à court et moyen termes. J'insiste sur le court terme.

Avant cela, il y avait eu une rencontre en mai entre la CFG et la délégation du Conseil d'Etat en charge des questions financières, où plusieurs pistes avaient été soulevées, notamment pour réduire la progression des charges. C'est dire que le terrain avait été préparé et qu'on pouvait légitimement s'attendre à des mesures d'économies au budget 2025. Rien de tout cela, bien au contraire. Ce fut même une surprise de constater qu'aucune mesure n'a été prise au budget 2025. Que s'est-il passé ?

Le Conseil d'Etat a tout simplement réévalué drastiquement à la hausse l'ensemble des recettes de l'Etat, à commencer par les recettes fiscales - j'y reviendrai -, mais aussi l'ensemble des recettes dans toutes les directions. Pour clôturer son budget, le Conseil d'Etat a également anticipé des recettes alors pas encore approuvées par le Grand Conseil, comme l'impôt sur les véhicules dont on vient de discuter, ainsi qu'une répartition exceptionnelle de la BNS, 17,5 millions attendus pour Fribourg mais pas encore encaissés. Mais aucune mesure d'économie sur ce budget 2025. Bien au contraire, avec 115 EPT supplémentaires et des charges globales qui progressent de plus de 2% alors que l'inflation prévisionnelle pour 2025 est fixée à 0,6%.

Cette situation n'est pas nouvelle. Sur 10 ans, de 2016 à 2025, le budget de l'Etat est passé de 3,3 milliards en 2016 à 4,3 milliards en 2025, soit une progression de plus de 30% alors que durant le même laps de temps, l'inflation a cru de 8%. Autrement dit, les charges de l'Etat progressent 4 fois plus vite que l'inflation.

Le Conseil d'Etat donne l'impression de faire les mêmes constats mais renonce à prendre les mesures qui s'imposent, ou au mieux les reporte à plus tard en préférant gonfler artificiellement les recettes. Le Conseil d'Etat fribourgeois semble faire sien l'aphorisme d'Henri Queuille : "Il n'est pas de problème qu'une absence de solution ne finisse par résoudre".

J'en viens maintenant plus en détail sur les recettes fiscales.

Dans son budget 2025, le Conseil d'Etat anticipe une augmentation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de 5,9% et même de 19,3% pour l'impôt sur la fortune. En francs, pour l'impôt sur le revenu des personnes physiques, cela représente une augmentation de plus de 52 millions par rapport au budget 2024. C'est comme si le coefficient avait été remonté à 100%, mais sans le dire. Pour rappel, entre 2022 et 2023, et cette fois au niveau de la réalité des chiffres et non pas du budget, les impôts directs sur les personnes physiques ont diminué de 0,8%. Idem pour les personnes morales : le Conseil d'Etat prévoit une augmentation de 8,6% pour l'impôt sur le bénéfice et de 9,1% pour l'impôt sur le capital.

Tout cela dans un contexte économique qui se dégrade. On a pris connaissance récemment des perspectives économiques de la Chambre de commerce qui montre clairement cette tendance à la baisse. Et quand bien même le SECO prévoit une croissance de 1,6% pour la Suisse en 2025, on voit que les estimations fiscales du Conseil d'Etat vont largement au-delà. Pour ma part, je crains que le Conseil d'Etat fasse preuve d'un excès d'optimisme, pour ne pas dire d'un manque de réalisme.

La conjugaison d'une part des recettes surévaluées, et d'autre part de l'absence de premières mesures d'économies dans ce budget, font que le groupe de l'Union démocratique du centre ne peut l'accepter tel quel.

Par conséquent, notre groupe fait la proposition de renvoyer ce budget avec l'objectif de réévaluer de manière réaliste les recettes fiscales et de compenser la baisse de recettes par une réduction équivalente des charges, si nécessaire en réduisant le nombre de nouveaux EPT. Si le renvoi ne devait pas être accepté, notre groupe refusera le budget.

**Rey Benoît** (VEA/GB, FV). Le groupe VERT·E·S et allié·e·s s'est penché à deux reprises sur le budget 2025 qui nous pose de nombreuses questions sur la stabilité financière de notre canton, sur la façon réfléchie de répondre aux besoins de la population et sur la nécessité de trouver un juste équilibre entre les ressources à disposition et celles à développer et le fait d'assumer des charges incontournables. Le Conseil d'Etat nous a présenté un budget équilibré. Ce budget équilibré est dû à plusieurs facteurs, dont des recettes supplémentaires, des évaluations de recettes fiscales, et à ce sujet-là, je ne rejoins surtout pas les considérations de mon préopinant, ayant constaté depuis de nombreuses années déjà la différence entre la budgétisation des recettes fiscales et les comptes présentés année après année.

La Direction des finances a eu le courage de se poser cette question et de se demander si les critères d'évaluation de ces recettes étaient tout à fait judicieux, et a essayé une pondération qui reste réaliste et non pas utopique, ce qui est un élément fondamental. Il y a eu aussi cette recette extraordinaire de 17,5 millions de la BNS, qui est, je dois le dire, la bienvenue pour un exercice compliqué. Mais il y a eu aussi renoncement à des charges supplémentaires importantes, malgré certaines décisions du Grand Conseil - là, je reparlerai évidemment des assistants sociaux en milieux scolaires, des postes au SEJ, etc... Il y a eu aussi, nous en avons parlé, le plafonnement à 39% du taux de subventionnement en lieu et place de la limite de 41%, qui est légale et qui met, je le rappelle quand même, en péril un certain nombre d'institutions, comme par exemple la prestation de passage des enfants par le Point Rencontre fribourgeois, qui se retrouve dans une situation dramatique et doit supprimer une prestation essentielle et vitale pour de nombreux enfants et leurs parents. Il y a là quand même un certain

nombre de corrections que nous souhaiterons ensuite, par des amendements, apporter dans ce budget. C'est quelque chose qui est important.

Ce budget est dans la droite ligne des précédents : il n'y a pas de coupes drastiques mais des renoncements ou des diminutions qui font mal, comme par exemple celle de l'indexation des salaires ; sans recettes fiscales supplémentaires non plus, si ce n'est à l'estimation - on en a déjà parlé - mais pas dans des modifications de disposition qui amèneraient des ressources supplémentaires, ou alors par des adaptations de taxes hormis celles que nous venons d'accepter sur les véhicules. Une telle démarche ne sera pas renouvelable les années suivantes vu les baisses de transferts annoncées. Il y a une diminution de la mesure d'atténuation de la Confédération par rapport à 2024. Elle se terminera à la fin de 2025, donc plus de montant pour les années suivantes et également une diminution de la contribution supplémentaire qui, elle, devrait se poursuivre jusqu'en 2030. Pourtant, nous prélevons quand même dans le budget 2025 une partie - 15 millions - de ces compensations pour la constitution ou le renforcement d'une nouvelle provision pour faire face à ces baisses futures. Est-ce indispensable au vu des résultats actuels ? Est-ce indispensable au vu de certaines perspectives éventuelles de la BNS qui annonce qu'elle ne prendra ses décisions qu'après les résultats du quatrième trimestre ? À voir, et espérons !

Le Conseil d'Etat propose une démarche d'analyse profonde de la situation financière de l'Etat pour le début de l'année prochaine. Notre groupe y a déjà consacré une soirée complète et nous souhaitons être propositionnels et venir avec des suggestions dans cette démarche.

C'est au vu de ces considérations que notre groupe entre en matière sur ce budget et soutiendra certains amendements visant à la mise en œuvre de décisions du Grand Conseil. Je vous encourage à faire de même.

**Hauswirth Urs** (*PS/SP, SE*). Als Bürger und Gemeindeammann von Düringen bin ich sicher von den Auswirkungen dieses Budgets betroffen, habe aber keine persönlichen Interessen.

Als Vertreter der Sozialdemokratischen Fraktion gebe ich eine allgemeine Stellungnahme zum Voranschlag für das Jahr 2025 ab. Der vorliegende Voranschlag zeigt einige gute Ansätze, jedoch sehen wir als Sozialdemokratische Fraktion erhebliche Mängel, die wir nicht ignorieren können.

Für uns ist der Voranschlag nicht genügend. Insbesondere haben wir uns deutlich mehr Investitionen in soziale Themen erhofft. Ich danke Herrn Rey für die Details, welche er bereits genannt hat, ich werde sie nicht wirklich verfeinern.

Die geplanten Mittel werden nicht ausreichen, um den steigenden Bedürfnissen in Bereichen wie Bildung, Gesundheitsversorgung und sozialer Unterstützung gerecht zu werden. Es ist unerlässlich, dass der Staat Freiburg hier stärker interveniert, um die Lebensqualität aller Bürgerinnen und Bürger zu verbessern und soziale Ungleichheiten abzubauen.

Der Voranschlag enthält zwar Positionen zur Unterstützung der schwächeren Bevölkerungsgruppen, doch diese sind aus unserer Sicht unzureichend. Wir fordern weiterhin eine gerechtere Verteilung der finanziellen Ressourcen, um sicherzustellen, dass alle Menschen in unserem Kanton die Unterstützung erhalten, die sie benötigen.

Die Auswirkungen der Sparmassnahmen durch den Voranschlag 2025 werden die Bürgerinnen und Bürger direkt zu spüren bekommen.

Auch im Bereich Umwelt- und Klimaschutz sehen wir Nachholbedarf. Der Klimawandel stellt eine der größten Herausforderungen unserer Zeit dar und es ist unerlässlich, dass der Kanton Freiburg hier eine Vorreiterrolle einnimmt. Wir unterstützen daher zusätzliche Mittel für nachhaltige Projekte und Initiativen, die den ökologischen Fußabdruck unseres Kantons auch wirklich zu reduzieren vermögen.

Abschließend möchte ich betonen, dass die Sozialdemokratische Fraktion bereit ist, auf die Debatte einzutreten. Wir werden dem Voranschlag zustimmen können, wenn er einen gewissen Handlungsspielraum zur konstruktiven Weiterentwicklung zulässt. Zusätzliche Einschränkungen, aber auch eine Budget-Rückweisung, können wir nicht unterstützen.

Unser Ziel ist es, einen Haushalt zu verabschieden, der eine nachhaltige und gerechte Zukunft für unseren Kanton sichert, aber vor allem den Bedürfnissen aller Bürgerinnen und Bürger gerecht wird.

**Clément Christian** (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je parle ici au nom du groupe Le Centre.

Ce budget 2025 nous a sacrément agacé à cause de la LIVAR et de la politique du fait accompli, mais nous en avons déjà assez discuté, passons. Le premier point de satisfaction est le niveau élevé des investissements absolument nécessaires qui rattrapent quelque peu certaines périodes d'immobilisme. Ce budget a ensuite été bouclé sans augmenter les impôts, ce qui est une bonne chose, surtout pour la classe moyenne qui paie beaucoup et reçoit peu en retour. À l'heure où notre voisin vaudois a baissé les impôts de 3,5% en 2024 et de 0,5% supplémentaire dans le budget 2025, il aurait été incompréhensible que Fribourg augmente les siens. Il est vrai que les capacités financières ne sont pas les mêmes et que l'opération s'est faite au détriment de dizaines de millions de déficit.

Tous les domaines n'ont pas été gelés et certains ont reçu plus de moyens : la santé, les transports, l'enseignement, la formation, le social et la digitalisation de l'administration. On observe qu'il a fallu racler les fonds de tiroirs pour arriver à l'équilibre légal. On remarque surtout qu'il s'agit de grattage de surfaces, sans véritables choix, sans grande priorisation, mais il est vrai que le temps à disposition était court.

Une mesure marquante est la non-indexation des salaires. Il s'agit d'une erreur car cela démoralise les employés efficaces et fidèles qui n'ont plus de paliers. Mais l'erreur ne se trouve pas dans cette année, l'erreur se trouve dans l'année passée. Alors que la Confédération, les CFF ou par exemple le canton de Berne n'ont compensé le renchérissement que de 1%, notre canton a concédé 1,42%, un partage avec cette année aurait été plus judicieux. Choisir c'est gouverner, gouverner c'est choisir, ne pas choisir c'est encore choisir.

On observe que chaque conseiller d'Etat, dans sa direction, n'a pas encore pris conscience du ciel orageux qui s'approche. Chacun continue un peu sa "popote" en espérant qu'aucun des autres n'y goûte. Nous avons besoin d'une cuisine nouvelle pour faire mieux avec moins. Cette augmentation de 115 EPT, sans compter toutes les ressources externes, en est la preuve. Notre population et les besoins liés croissent fortement, bien évidemment nous ne voulons pas augmenter le nombre d'élèves par classe, nous voulons une justice qui fonctionne et un canton sûr. Mais il va falloir compenser dans d'autres services, d'autres fonctions, et prioriser les besoins de l'Etat, sans quoi nous allons droit dans le mur. Cette priorisation n'a pas pour objectif de diminuer les impôts, mais de trouver de la marge de manœuvre avant d'être pris dans l'orage.

Parmi les nuages à l'horizon, nous avons une forte diminution de la péréquation financière fédérale, le report des tâches de la Confédération, le vieillissement de la population, une hausse des coûts de la santé, un ralentissement de l'économie, et surtout des moyens nécessaires pour le nouvel HFR. Fribourg, parti de très loin, a déjà rattrapé une partie de son retard dans le développement de l'économie, mais l'économie fribourgeoise reste faible et nous devons tout mettre en œuvre pour attirer et créer des entreprises à forte valeur ajoutée et soutenir les existantes. Notre salut résidera dans un Etat efficace, des conditions-cadres offrant un terreau au développement de l'économie et une population responsable et satisfaite. Un équilibre des efforts sera indispensable. La planification financière présentée en décembre sera déjà un premier indice. Le canton de Fribourg a tout pour réussir avec sa jeunesse, sa population responsable et de bon sens terrien. C'est à nous aussi, députés, de faire attention à ne plus charger encore plus la barque sans prendre de mesures compensatoires.

Notre groupe entre en matière sur le budget, mais ne suivra pas un éventuel renvoi. Il se réjouit de participer aux futures discussions indispensables sur des mesures de priorisation.

**Brodard Claude** (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). J'interviens à titre personnel et comme lien d'intérêt, je peux citer entre autres être un président de la Commission des finances et de gestion inquiet de l'évolution des finances publiques.

Comme j'ai pu le partager avec plusieurs collègues députés et avec des membres du Conseil d'Etat, je suis déçu du budget 2025 présenté. À de nombreuses reprises ces trois dernières années, en CFG comme ailleurs, moi comme de nombreux députés avons demandé de réduire les charges de l'Etat car celles-ci ne sont plus couvertes du tout par les ressources propres du canton mais bien grâce aux ressources externes - en particulier par les 600 millions de francs de la péréquation financière fédérale -, et parce que notre canton, qu'on le veuille ou non, reste faible sous l'angle économique et n'est pas très attractif d'une façon générale pour les personnes fortunées. Le Conseil d'Etat se dit conscient de la problématique mais n'agit pas.

En effet, que penser du taux de progression des charges publiques ? En 2023, 3,9% ; 4,6% en 2024 et plus de 2% encore pour 2025. C'est chaque année largement plus que l'inflation, plus que le PIB cantonal et plus que l'augmentation de la population de notre canton, qui en 10 ans a bondi de 14%, donc 1,4% par année.

C'est vrai aussi que le Grand Conseil a sa part de responsabilité dans cette hausse des dépenses. Nous devons être plus raisonnables et anticiper les conséquences financières de nos instruments parlementaires, motions, mandats et autres. J'en fait bien sûr aussi partie.

Parlons aussi des engagements de personnel : près de 500 nouveaux collaborateurs - 486 pour être précis - en l'espace de 3 ans, ce qui porte à 9'500 employés d'Etat à plein temps. Bien sûr, il y a beaucoup de postes dans l'enseignement, pour nos enfants et adolescents, mais cela n'explique pas tout. Le canton du Valais, canton bilingue avec des défis similaires à Fribourg, c'est 30'000 habitants de plus que nous et pourtant 300 millions de charges salariales en moins. Neuchâtel, 178'000 habitants, la moitié de Fribourg, mais c'est 2'600 EPT. Fribourg, c'est 9'500 EPT sans les hôpitaux, les EMS et les institutions subventionnées. Je vous l'accorde, comparaison n'est pas raison, mais tout de même, j'ai le sentiment, et je ne suis pas le seul, que l'Etat devient trop gros et que son pilotage devient hasardeux.

Alors oui, je suis inquiet. Une délégation du Conseil d'Etat reçoit la CFG le 23 mai dernier et l'informe de la nécessité de préparer un plan d'austérité ou d'économies. Durant l'été, même annonce par canal de presse. Pour moi, c'était évident que le budget 2025 tiendrait déjà compte de nombreuses mesures d'économies, de réorganisations ou de priorisations. C'est comme si dans une famille, un parent se retrouve au chômage : on n'attend pas les poursuites pour adapter les dépenses du ménage.

Dans les faits, ici à l'Etat, un budget de transition bouclé grâce à une réévaluation très - peut-être trop - ambitieuse de la fiscalité, par une diminution des charges d'amortissements, par l'inclusion d'une augmentation de l'impôt sur les véhicules pas encore votée par le Grand Conseil et par un revenu extraordinaire de la BNS. Dans le même temps, grâce à cela, on peut augmenter les charges de façon importante et on ne s'en prive pas. Pire, le Conseil d'Etat ne respecte même pas les objectifs qu'il se fixe lui-même en début d'année par arrêté et qu'il adresse aux directions. Ces objectifs ne sont pas tenus : il y a plus d'engagements, plus de subventions, plus de charges, bref, plus de tout.

Cela n'est pas responsable, surtout après la tendance observée ces dernières années et la communication du plan d'austérité. Pour moi, ce budget sonne faux. J'ai le sentiment qu'en matière financière, le Conseil d'Etat n'agit pas comme un Collège, qu'il manque une vision horizontale et une anticipation à long terme. Bref, on ne veut pas faire de réforme, pas fâcher, pas économiser, un sentiment de "circulez, il n'y a rien à voir".

Comme président de la CFG ayant vécu le précédent et difficile programme d'austérité en 2013, il m'appartenait de vous donner mon point de vue. J'invite le Conseil d'Etat à revoir sa copie et à revenir en décembre avec quelques mesures d'économies. Cela est tout à fait possible et légal. N'attendons pas le budget 2026 et le plan d'austérité pour le faire. Je ne peux donc en l'état pas soutenir ce budget.

**Jaquier Armand** (PS/SP, GL). Mes liens d'intérêts : je suis membre de la CFG, conseiller communal et citoyen fribourgeois.

Ce budget sonne faux, comme l'a dit le président de la CFG, et je le pense très fortement. Pour débiter, je rappelle que j'interviens aussi au nom du groupe socialiste, qui refusera le renvoi et, en tant que groupe responsable, acceptera ce budget même s'il n'est pas du tout satisfaisant.

Equilibre, on nous a dit choix, toujours est-il que pour moi, pour nous, le Conseil d'Etat ne prend pas la mesure des enjeux considérables qui nous occupent. On est à la croisée des chemins, et en même temps, on subit les conséquences de nombreuses volontés d'évoluer dans la fiscalité et des coupes fiscales importantes de ces 10 dernières années. On doit réfléchir absolument à une fiscalité juste, progressive, qui touche les plus à l'aise de ce canton et qui fasse que le bien commun soit couvert. Cette période de bascule est notamment due au fait que notre population augmente, qu'il y a plus de jeunes, que les gens deviennent toujours plus vieux, que la santé coûte toujours plus cher, mais également à une période d'économies extrêmement dure. Je pense simplement au fait qu'on a très peu investi dans nos bâtiments et que ce sera important de le faire, qu'aujourd'hui, on a des programmes informatiques qui approchent l'obsolescence et qu'il sera nécessaire d'adapter.

Mais les défis les plus importants restent la démographie et notamment l'éducation, le vieillissement de la population, la santé. Le vieillissement de la population nous apporte d'énormes défis, en termes de santé, de soins à porter, en termes de logements. Qu'est-ce qui sera proposé à nos plus âgés qui ne pourront plus rester dans leur logement ? Des investissements dans les EMS ? Un accompagnement à domicile ? Quels moyens va-t-on mettre ? Aujourd'hui, on n'a aucune perspective là-dessus.

Les charges de santé également. Certes, on a créé quelques postes pour répondre à notre contre-projet sur l'initiative H24. Il n'empêche que les attentes de la population sont bien plus grandes dans ce domaine : une attente de proximité, une attente de médecins, d'infirmières de proximité, d'infirmières spécialisées, de soins à domicile, etc.

Dans la formation également. La formation, c'est notre énergie, l'énergie du futur. Aujourd'hui, est-ce qu'on doit craindre que certains ne trouveront plus de places de formation adaptées, vu ce qui nous est annoncé ? Il faut économiser partout. Est-ce qu'on n'aura plus assez de places dans les Hautes Ecoles de santé ? Est-ce que certains ne trouveront tout simplement plus d'apprentissage ? C'est ce qu'en tout cas la population, à mon sens, doit retenir de ce qui nous est annoncé et de ce qui n'est pas prévu. Ces éléments-là m'inquiètent.

Aujourd'hui, on doit avoir un budget offensif et on a un budget de "gagne-petit". Certes, nos finances sont difficiles, mais que fait-on pour les améliorer ? Notre loi sur les finances ne donne quasi aucun moyen au Grand Conseil et à la CFG d'agir. En même temps, le Conseil d'Etat ne réadapte pas son budget avec le coefficient. D'ailleurs, un mandat sera déposé à ce sujet-là. C'est pourquoi aujourd'hui, comme je l'ai dit tout à l'heure, on doit avoir une vision plus large, plus grande, affronter les défis et faire des propositions.

Le groupe socialiste acceptera ce budget. Toutefois, la population a de vives inquiétudes à avoir sur les prestations dont elle a légitimement droit.

**de Weck Antoinette** (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Vous l'avez entendu, un membre éminent de notre groupe s'est exprimé précédemment. Vous pouvez bien imaginer que les discussions au sein du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux ont été nourries.

Effectivement, je rejoins l'analyse faite par le président de la Commission des finances et de gestion, à savoir que le Conseil d'Etat avait annoncé une situation catastrophique au mois de juillet et que nous attendions des mesures drastiques. Or, la

seule véritable mesure a été celle de la non-indexation des salaires. Pour le reste, le Conseil d'Etat a puisé dans les réserves et a incorporé les 5 millions de francs d'indexation des véhicules pour lesquels on vient de voter alors que cette indexation n'était pas encore comprise, n'avait pas été acceptée par le Grand Conseil.

Pour le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, la réponse à cette situation ne doit pas être de diminuer les prestations, mais de faire une réévaluation de celles-ci et surtout de rationaliser les tâches. On a trop l'impression que les directions travaillent en silos. On attend des mesures transversales qui permettraient des synergies et une diminution des coûts. Nous n'avons pas une vue exacte puisque nous ne sommes que le Grand Conseil, nous ne savons donc pas exactement ce qu'il se passe.

Parfois, nous avons quand même des indices, et j'en ai trouvé un dans le Rapport IDHEAP qui, je le rappelle, a quand même été caviardé à 750 places. Malgré tout, vous trouvez quand même quelques petites perles. Il y en a une qui est très intéressante parce qu'elle a examiné l'octroi du mandat à Ennova pour l'élaboration du volet éolien. Ce qu'il dit, c'est que dans l'octroi des mandats, il y a de graves dysfonctionnements ; il donne par exemple des pistes pour éviter ces dysfonctionnements lors d'octroi des mandats. Il faudrait donc une équipe spécialisée dans ces procédures, cela obligerait les services à réfléchir en amont sur l'étendue des mandats pour éviter de faire du coup par coup, ce qui a pour résultat que la facture a ici augmenté de 200%. On est parti d'une facture de 40'000 francs et on est arrivé à une facture de plus de 120'000 francs ! Je pense que là, il y a du coulage et que le Conseil d'Etat peut faire beaucoup mieux justement en mettant en place des plateformes transversales avec des experts qui pourraient regarder ce qui se passe dans les autres directions. Chacun fait son travail du mieux qu'il peut, je veux bien le comprendre, mais l'autocritique est une chose très difficile, la critique des autres est souvent plus facile, et je pense que le Conseil d'Etat a besoin de plus de critique entre eux parce que pour l'instant, on ne sent pas cette autocritique.

On nous a annoncé que le Conseil d'Etat s'est attelé à un plan de mesures et qu'il a même demandé à un institut de l'aider pour trouver des mesures d'économies. C'est une très bonne idée, mais encore faut-il que le Conseil d'Etat mette en place les mesures proposées. Et pour cela, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux attend d'être consulté suffisamment tôt sur ce plan de mesures et de pouvoir se déterminer et faire des propositions constructives.

Maintenant que l'indexation de la taxe sur les véhicules a été acceptée, le renvoi d'un budget équilibré ne fait plus grand sens pour la majorité du groupe. Par conséquent, le groupe entrera en matière sur ce budget et refusera la plupart des amendements qui seront proposés.

**Zurich Simon (PS/SP, FI).** En analysant le budget 2025, une question m'a taraudé régulièrement : quel est le problème de la majorité de Droite du Conseil d'Etat avec les familles fribourgeoises ?

- > Aucune augmentation des subsides cantonaux pour les primes maladie : l'année prochaine, la hausse des primes coûtera de nouveau au moins 1'000 francs en plus à une famille avec deux enfants, tant pis pour elle.
- > Aucun soutien aux écoles spécialisées : elles devraient accueillir plus d'enfants sans pouvoir augmenter le nombre des enseignants spécialisés. Aucun soutien pour la pédiatrie : on envoie des enfants malades et leur famille jusqu'à Coire, tant pis pour eux.
- > Un soutien ridiculement faible aux enfants avec des besoins spécifiques dans les crèches alors que l'on sait pourtant que toutes les mesures prises à cet âge-là permettent ensuite d'économiser des coûts nettement plus conséquents.
- > Une augmentation extrêmement faible des moyens alloués au SEJ alors que des situations de violence, de négligence, d'abandons sont de plus en plus fréquentes pour les enfants fribourgeois qui vivent aussi des réalités de plus en plus complexes.

La majorité de Droite du Conseil d'Etat s'est acharnée contre les familles. Quelle hypocrisie après les slogans de campagne plein de promesses !

Et que veut faire maintenant une partie de l'entente de Droite ? Renvoyer le budget en exigeant des coupes supplémentaires. Expliquez maintenant aux familles fribourgeoises où est-ce que vous souhaitez couper. Voulez-vous mettre encore plus d'enfants par classe alors que dans de nombreuses classes, il y a déjà plus de 25 enfants ? Voulez-vous renoncer à une augmentation relativement faible des postes au SEJ et laisser encore davantage d'enfants sujets à la violence ou carrément fermer la pédiatrie déficitaire ?

Chères et chers collègues, aujourd'hui nous devons faire des choix, le député Clément l'a relevé. Qu'est-ce que nous voulons faire ? Est-ce que nous voulons augmenter de 30% les dépenses du SITel par rapport aux comptes 2023 ou alléger les primes maladie des familles ? Est-ce que nous voulons augmenter de 2,4 millions le budget pour l'entretien des routes ou financer la pédiatrie ? Au moment de faire des choix, gardez l'intérêt des familles fribourgeoises en tête.

**Levrat Marie (PS/SP, GR).** Je vous remercie pour ce projet de budget, équilibré certes, mais seulement du point de vue comptable, parce que pour les citoyennes et les citoyens du canton de Fribourg, il ne l'est certainement pas. Il ne fournit pas toutes les prestations de base qui devraient être garanties par l'Etat. Tout cela pourquoi ? Pour ne pas prendre en main

la question des rentrées fiscales et la question des contributions des personnes plus aisées aux personnes les plus faibles. Alors qu'on nous parle de mesures d'assainissement que certains veulent voir venir plus rapidement que d'autres, ce budget ne prévoit aucun changement dans les recettes, et c'est irresponsable mais surtout incompréhensible pour la population.

Au Conseil d'Etat, on préfère couper dans les prestations - et en face de moi d'ailleurs la même chose - que de prendre en main la question des rentrées fiscales. C'est une erreur ! On doit pouvoir garantir un hôpital qui fonctionne, on doit pouvoir garantir un soutien aux jeunes, aux seniors qui en ont besoin, on doit pouvoir garantir un suivi des enfants, dans le canton de Fribourg, qui est adéquat. Ce sont tant de tâches qui incombent en fait au canton et qui ne sont pas entièrement remplies. Pour y remédier, on vous présentera une série d'amendements, mais il est nécessaire que le Conseil d'Etat prenne aussi conscience qu'on a des manquements dans le canton de Fribourg et qu'il va falloir prendre en compte ces discussions sur les recettes fiscales.

Je m'adresse maintenant à mes collègues d'en face. Ce budget est déjà irresponsable de la part du Conseil d'Etat, mais en fait, la proposition de renvoi, je trouve qu'elle est indécente. Elle est indécente, mais cela ne m'étonne guère de la part de l'UDC parce qu'en fait, vous n'avez peut-être pas l'habitude d'être un parti gouvernemental ; je pense que c'est le cas, mais cela ne veut pas dire que ça ne reste pas moins aberrant. Maintenant, quand on entend une partie du PLR qui prévoit de refuser le budget, là cela m'étonne. Cela m'étonne parce qu'on a un PLR qui est un parti gouvernemental, qui est dans la majorité de Droite au Conseil d'Etat, et qui prévoit de refuser - ou en tout cas une partie du PLR prévoit de refuser - son propre budget, et cela m'étonne. On parle de refus du budget, on parle de renvoi du budget, et je pense qu'on doit souligner la responsabilité des partis de Droite, comme des partis de Gauche d'ailleurs, vis-à-vis de la population, pas vis-à-vis de nous. Peu importe, moi j'arrive à payer mes primes d'assurance-maladie, je ne touche pas de bourse d'études, je ne suis pas un enfant qu'on a besoin de suivre au SEJ, mais je pense qu'on a tous une responsabilité vis-à-vis de la population. Cette responsabilité n'a pas été prise en compte de manière correcte en face.

Je crois que c'est un échec, pas seulement dans ce budget, mais dans toute la législature. A Droite, on préfère ne pas imposer les successions de plus de 10 millions de francs pour finalement laisser le SEJ se noyer dans le nombre de dossiers, on préfère baisser les impôts pour les propriétaires plutôt que d'augmenter les aides aux primes d'assurance-maladie. Donc cette responsabilité-là, c'est un échec.

Non, le groupe socialiste n'est pas satisfait par le budget 2025, comme vous l'avez entendu, parce que le Conseil d'Etat n'a pas touché aux recettes fiscales pour les plus aisés, qu'il n'a pas répondu à tous les besoins de la population, qu'il ne permet pas d'assurer toutes les prestations de base qui devraient être assurées par l'Etat. Mais parce qu'on doit prendre ses responsabilités et que ça n'a pas l'air d'être la priorité en face, eh bien on va le faire, on va lutter pour avoir un budget qu'on va amender parce que nous sommes un Législatif responsable.

**Bonny David (PS/SP, SC).** Le groupe socialiste n'est clairement pas satisfait avec ce budget. L'Etat ne répond plus à ses missions, il manque clairement des prestations. J'ai cru d'ailleurs qu'Elon Musk avait été engagé seulement par Trump ; je me suis certainement trompé, il est aussi engagé par le Conseil d'Etat.

Pour cette raison, le groupe socialiste déposera plusieurs amendements, dont le premier concernant la DFIN qui demande l'indexation des salaires et des rentes du personnel par Pierre Vial et moi-même. Pour la DSAS, l'aide aux victimes d'infractions du Service de l'action sociale par Lucie Menétrey. Également pour la DSAS, l'amendement de Marie Levrat demandera davantage de subventions cantonales pour l'assurance-maladie. Toujours pour la DSAS, Gaétan Emonet demandera l'augmentation de deux postes au SEJ et plus de subventions cantonales pour Point Rencontre Fribourg, alors que Simon Zurich proposera plus de moyens pour la couverture du déficit du Service de pédiatrie de l'HFR. A la DFAC, Marie Levrat déposera un amendement pour les bourses d'études cantonales et Christel Berset un autre concernant le nombre de travailleurs sociaux en milieux scolaires.

Nous vous invitons à les soutenir et nous en discuterons le moment venu.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances.** Merci pour ces interventions. Je ne vais pas revenir sur toutes les affirmations, il y a beaucoup de prises de position. Je reviendrai quand même sur quelques affirmations qui ont été faites. J'ai pris note qu'il y a de manière générale une entrée en matière, sauf du côté du groupe de l'Union démocratique du centre, qui fait une proposition de renvoi.

J'aimerais dire de manière générale que le travail qui a été fait par le Conseil d'Etat durant toute la première moitié de l'année est un travail important où nous avons fait passablement d'arbitrages et pris beaucoup de décisions sur toutes les rubriques. Si l'on constate qu'il y a une difficulté face à laquelle on va devoir prendre des mesures drastiques au mois de juillet, je ne vais pas pouvoir venir déjà vers vous au mois de septembre. Je vous rappelle que le budget doit être remis au Grand Conseil le 15 septembre au plus tard, et dans ce laps de temps, je n'ai aucune marge de manœuvre pour agir sur des lois, pour revoir un certain nombre de prestations afin d'arriver avec un plan d'allègement, pour prendre l'expression de la Confédération, un plan d'assainissement. Je n'ai que les choses qui sont devant mon nez à ce moment-là et c'est pour cela qu'on est allé avec ce que

la loi nous permet, notamment l'adaptation de l'indexation de l'impôt sur les véhicules. C'est pour cela que nous avons aussi proposé de ne pas indexer les salaires, sachant qu'il y a une progression du palier qui est automatique et qui touche en tout cas 2/3 à 3/4 des employés de l'Etat. Cela reste une mesure restrictive qui n'est tout simplement pas facile non plus à accepter.

Nous avons agi sur la fiscalité en tenant compte du différentiel observé systématiquement ces dernières années entre ce que le budget prévoit et ce que la réalité a donné. Cette différence-là, qui est très importante, avoisine les 30 millions en moyenne ces dix dernières années, sans compter peut-être des écarts encore plus grands lors de l'époque du Covid, les deux années où on était là carrément à 50 à 60 millions, ce qui était en l'occurrence lié aux estimations de la Confédération sur la progression du PIB sur lequel on s'appuie nous aussi pour établir notre budget et qui était manifestement trop pessimiste du côté de la Confédération. Toujours est-il que parce qu'on constate ce différentiel, cela nous permet d'agir et de proposer une compensation ou un rattrapage en termes de recettes à cet égard. Je précise aussi que les informations que nous avons, ce que nous vous proposons, nous le travaillons avec le Service des contributions. Ce n'est pas sorti de la poche du Conseil d'Etat, c'est un travail qui se fait continuellement, également avec le Service des contributions et les informations que nous avons maintenant. Alors je le dis prudemment, mais les informations sur les recettes 2024 montrent que ce qui vous est proposé pour 2025 est, je dirais, réaliste et confirme la tendance que nous proposons pour le budget 2025. On n'est donc pas complètement en dehors, à faire un exercice artificiel en la matière. Mais c'est vrai, on a essayé peut-être de corriger un écart historique et d'être optimistes, ce qu'on ne va quand même pas nous reprocher, Monsieur le Député Peiry.

J'aimerais ajouter que quand on prend l'année 2022-2023, on voit que ça a diminué. Allez regarder dans le détail 2022-2023 : l'une des diminutions des causes, la diminution importante, c'était l'impôt à la source, où il y a eu un changement de système, où on a fait des évaluations qui n'ont pas été confirmées après. Les personnes pouvant être imposées selon la voie ordinaire ont préféré rester comme elles l'étaient avant, au niveau de l'impôt à la source, donc n'ont pas suivi ce qu'on aurait pu imaginer. Donc là aussi, attention aux comparaisons. La proposition que nous avons faite tient compte d'une situation, elle est réaliste même si elle est optimiste.

Une remarque sur la provision de 15 millions de francs : oui, nous l'avons faite. Elle n'est pas liée à la BNS, mais bien à la péréquation, et là c'est sûr qu'on va avoir une baisse de l'ordre de 100 millions en tout cas. La chose doit encore être évaluée, mais je dirais que les calculs, comme ils sont faits en termes de péréquation, nous l'annoncent clairement. On a présenté cela en détail à la CFG et on a proposé de pouvoir anticiper cette baisse drastique qui va se passer en une année et qui va un petit peu nous poser de très gros problèmes. Donc, c'est dans ce sens-là qu'on l'avait travaillée.

J'ai relevé aussi qu'on n'en faisait pas suffisamment dans le domaine social, dans le domaine de la santé, plusieurs députées et députés l'ont relevé. Je précise quand même que la grosse part des subventions, c'est bien dans ces domaines-là qu'elle est faite. En termes de subventions de transfert, c'est même le double de la croissance des charges de manière générale. On a pratiquement 1,3 milliard de subventions dans ces domaines-là, donc c'est un poids énorme. Le Conseil d'Etat en est conscient et nous soutenons l'effort en la matière. Je m'inscris en faux sur les déclarations de M. le député Zurich affirmant que le Conseil d'Etat se désintéresse des familles. C'est faux, c'est rigoureusement faux. En termes d'assurance-maladie, bien sûr qu'on reçoit quelque chose de la Confédération une année, et ça compense ce que nous mettons en plus. Dans le budget, vous avez pratiquement 226 millions pour l'atténuation de l'augmentation de l'assurance-maladie. La Confédération nous en donne 132, il y a une progression qui est un peu identique à notre propre montant. On vient donc nous dire qu'on ne fait rien, mais il faut regarder sur les dernières années, pas seulement prendre une année, et la tendance est à la hausse : on arrive presque à 100 millions nets du point de vue du canton en la matière. Le Conseil d'Etat ne faiblira pas.

J'aborde aussi le soutien aux écoles spécialisées. Je suis bien placé pour le savoir : quand j'étais à la DICS, c'était de l'ordre de 50 millions de francs que l'on versait ; aujourd'hui, on avoisine les 90 millions, donc on a fait un effort continu pour pouvoir verser des montants et on a soutenu aussi la croissance qu'il pouvait y avoir, la croissance démographique, mais aussi celle du nombre d'enfants qui ont recours à ces institutions, en l'occurrence de pédagogie spécialisée. Mes collègues, soit de la DSAS, soit de la DFAC, auront évidemment l'occasion de réagir après, lorsque les amendements reviendront là-dessus. Je me permets d'être bref en la matière, mais je souhaitais quand même donner deux ou trois éléments.

Vous le savez aussi, en termes d'école, en arrivant avec 80 EPT supplémentaires sur les 115, cela montre que nous soutenons toutes les ouvertures de classes. Les écoles ont un enseignant qui est là pour être dans la classe. Le Conseil d'Etat a décidé de ne pas tergiverser, de ne pas diminuer et de ne pas obliger à faire des fusions de classes parce qu'il y a moins d'enseignants. C'est aussi par soutien au domaine de la famille que nous avons agi ainsi.

Dans les autres éléments que je voulais encore mentionner, il y a l'indexation des salaires des employés de l'Etat liée à l'inflation. Oui, Monsieur le Député Clément, on est arrivé à une indexation maximale quand l'inflation était maximale, cela veut dire lorsqu'elle posait un vrai problème en tant que telle. Aujourd'hui, les choses se sont bien adoucies et elles permettent d'avoir cette stratégie de ne pas indexer maintenant. L'année prochaine, la BNS prévoit une inflation de 0,6% sur

l'année. On a donc fait l'effort quand il était le plus nécessaire. Après, effectivement, si on avait su, on aurait peut-être pu l'étaler, mais je crois que la réflexion qui a conduit à notre proposition a aussi son bien-fondé en la matière.

Monsieur le Député Brodard, j'ai bien compris votre insatisfaction. Je renvoie aussi à la situation du Conseil d'Etat qui, en deux mois, ne va pas pouvoir arriver avec un plan d'assainissement étayé, avec des propositions solides, qui ont été calculées en rassemblant toutes les possibilités, en configurant aussi l'effort d'assainissement à ce que le plan financier que nous travaillons encore va montrer comme déficit à combler. On a un objectif à atteindre pour les prochaines années. Mais pas un objectif en l'air, un objectif qui est fondé sur l'évolution du plan financier que nous sommes en train de calculer. Au mois de juillet, on ne peut tout simplement pas agir, comme je l'ai dit, comme on peut le faire avec le plan d'assainissement. C'est pour cela que nous proposons dans l'immédiat un budget 2025 que j'ai appelé un budget de responsabilité et de transition, avec ensuite des mesures sur lesquelles vous aurez l'occasion de débattre et de débattre encore - et vous serez consultés toutes et tous - pour avoir ensuite un projet de budget 2026, 2027 et 2028 conditionné, accompagné par un effort à la base qui sera présenté dès l'année prochaine, comme je l'ai dit.

Comparaison n'est pas forcément raison : vous dites qu'en Valais, il y a plus de monde mais une masse salariale plus faible ; à Neuchâtel également. Mais regardez dans le détail : par exemple, comment le salaire versé aux enseignants est configuré ; il n'est pas forcément dans les comptes de l'Etat, c'est souvent dans les communes qu'on retrouve ces montants et pas à l'Etat ; vous pouvez donc avoir une progression ou une importance en termes de population qui ne se reflète pas de la même manière dans les comptes de ces différents cantons, sans entrer dans le détail là aussi, un peu de prudence.

Monsieur Armand Jaquier relève que les domaines importants de la santé et de la formation sont un peu les parents pauvres, qu'on a un budget de "gagne-petit". Je rappelle que le canton de Fribourg dépense 4,3 milliards alors que nos propres recettes, c'est 1,5 milliard. L'équation est donc simple : on reçoit la majorité des autres, donc on ne peut pas non plus faire les malins et augmenter simplement à coups de dépenses. La situation actuelle nous conduit à avoir une prudence, elle nous conduit à devoir faire de nombreux arbitrages, parfois serrés, parfois pas trop bien, mais on y va comme ça pour l'instant. Cette situation est aussi liée à notre propre nature et à notre propre situation et configuration. Je relève quand même, dans les domaines de la santé et de la formation, qu'on a maintenu l'effort, et c'est là que nous venons en termes d'équivalents plein temps avec le maximum de propositions que nous pouvons faire.

Oui, la loi sur les finances est contraignante, oui, il faut respecter un équilibre, oui, cela ne facilite pas la vie du Grand Conseil, qui n'a pas trop de marge de manœuvre. On n'en a pas non plus, la Constitution s'applique aussi chez nous et la loi sur les finances également.

J'aimerais quand même dire aussi qu'il y a eu cette année deux motions pour modifier le coefficient. Une motion demandait de fixer le coefficient en fonction du budget afin de combler toutes les augmentations de charges. Vous l'avez refusée. Quand on a analysé le détail, on a bien vu ce que cela signifiait. Une autre motion demandait de fixer le coefficient au mois de mai ; il n'y aurait ainsi plus à discuter. Vous l'avez refusée. Le Grand Conseil a eu l'occasion d'approfondir ces notions. La loi sur les finances, c'est un outil de travail, elle respecte la Constitution, elle permet à notre canton qui a des difficultés par nature de pouvoir présenter un budget. Bien sûr que ce budget est critiquable, on l'a dit, il est insatisfaisant, il peut toujours être critiqué. Le Conseil d'Etat a fait tout ce qu'il pouvait pour arriver avec un budget équilibré, avec des arbitrages, une part de sacrifices ici, une part ailleurs, un certain optimisme là, une prudence d'un autre côté, pour pouvoir passer la rampe. Ce budget est solide, même s'il est critiquable. Il est équilibré, et pour chacun des points, nous avons pu le justifier et l'expliquer en détail, notamment à la CFG.

Enfin, je relève aussi, Madame la Députée de Weck, que vous avez partagé ce que Monsieur le Président de la CFG a dit. Je n'ai pas vu non plus beaucoup de qualité à notre budget, si je prends l'entier des remarques que vous avez faites. J'ai compris que vous attendiez du Conseil d'Etat qu'il fasse son autocritique, qu'il ne le fait pas assez, qu'on travaille en silos. En fait, on a passé des heures - je regarde mes collègues - à discuter, à trouver des solutions, à arbitrer. On renvoie d'une semaine un projet, on l'approfondit dans 2-3 directions, on revient après. Je vous passe ce qui a été fait dans le détail, mais je peux vous assurer que le Conseil d'Etat ne travaille pas en silos. Mais la poussée des charges dans notre canton ainsi que la situation de nos propres capacités de recettes est telle - et cela il faut s'en rendre compte - qu'on n'a pas toujours franchement le choix et qu'on doit en même temps tenir compte des besoins de la population - et on en tient compte, contrairement à ce qui a été dit - et travailler avec des recettes et une situation qui ne nous donnent pas de grandes marges de manœuvre.

Je m'arrête là, en précisant quand même à Madame Levrat qui dit qu'on ne suit pas et qu'on ne répond pas aux besoins de la population, qu'il y a 10 ans nous étions à 3 milliards de dépenses, et on en est maintenant à 4,3 milliards. L'effort est là, on continue, mais je peux vous assurer qu'au niveau du financement, on ne fait pas +1 milliard en 10 ans et que le Conseil d'Etat doit aussi travailler avec ces conditions-là. On a le souci des besoins de la population, mais on a aussi la réalité de notre situation financière.

Je vous remercie d'entrer en matière pour ce budget.

**Ingold François** (VEA/GB, FV). J'ai juste une chose à dire au sujet de la demande de renvoi de Monsieur Peiry. Comme nous ne l'avons pas traitée à la CFG, je ne peux pas m'y rallier comme représentant de la CFG. À titre personnel, bien entendu, je n'en pense pas moins, mais là n'est pas la question.

Je pense néanmoins que c'est une question de point de vue. Je me permets de me citer, vu que je ne suis pas assez souvent cité, je trouve. Auparavant, j'ai eu l'occasion de dire que malgré une dilution des décisions du Grand Conseil dans le temps, malgré un manque marqué de personnel dans certaines entités comme le SEJ, malgré la non-indexation des salaires, malgré les arbitrages drastiques faits par le Conseil d'Etat, certains membres n'identifient aucune mesure d'économies et auraient aimé que le Conseil d'Etat prenne ses responsabilités en freinant les dépenses déjà sur le budget 2025. Bien entendu, je pensais à vous quand j'ai écrit cela, Monsieur Peiry. Etant donné que vous êtes un vieux routier, pas en âge bien entendu mais en temps passé au Grand Conseil - je ne me permettrai pas, d'autant plus que l'âge est une question assez relative, mais je ne vais pas en parler ici -, vous savez très bien que le gap est très grand entre la fiscalité prévue dans le budget et la réalité des comptes. En fait, on en a discuté avant, on en discute à chaque examen des comptes et là, ce que vous demandez en fait, c'est de revenir en arrière pour de nouveau avoir ce grand gap entre le budget et les comptes, ce qui est peut-être un tout petit peu dommage. Mais je vous laisse avec votre demande de renvoi qui est bien entendu rédigée selon les principes qui sont exigés.

**Peiry Stéphane** (UDC/SVP, SC). J'ai été interpellé par M. le Rapporteur général qui est un jeune député - il n'a pas l'historique - mais qui est quand même suffisamment vieux pour se souvenir qu'en 2023 - ce n'est pas si vieux -, le gap s'est considérablement réduit puisqu'il y avait une perte - je cite de mémoire - de 30 millions avant dissolution, provision et réserve. Donc vous voyez, et Monsieur le Conseiller d'Etat aussi, que le gap s'est déjà réduit, pas plus tard qu'aux comptes 2023.

Puisque j'ai la parole, je confirme qu'on présente la proposition de renvoi.

> L'entrée en matière n'est pas combattue.

## Renvoi

> Au vote, la demande de renvoi au Conseil d'Etat du député Peiry est refusée par 78 voix contre 25. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté en faveur du renvoi:*

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 25.*

*Ont voté contre:*

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetz Tina (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le

Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 78.*

## Budget de l'Etat 2023-DFIN-36 Direction des finances (2025)

Rapporteur-e:	<b>Rey Benoît</b> (VEA/GB, FV)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances</b>
Rapport/message:	<b>02.10.2024</b> (BGC novembre 2024, p. 4117)
Préavis de la commission:	<b>06.11.2024</b> (BGC novembre 2024, p. 4186)

### Examen de détail

**Rey Benoît** (VEA/GB, FV). Pour la Direction des finances en général, s'il y a des fluctuations au niveau des recettes - nous en avons déjà parlé lors du débat d'entrée en matière, notamment sur l'estimation de la fiscalité - je relève une très grande stabilité des charges de cette direction.

Centre de charges 3705 : Administration des finances (AFin)

- > 3130.047 Frais bancaires. Augmentation de 11% de ces frais liés à l'augmentation des commissions des cartes de crédit.
- > 3153.000 Entretien de matériel et de logiciels informatiques. Nouvelle charge de 61'000 francs, liée au coût de maintenance d'un nouvel outil de gestion du contentieux.
- > 3401.000 Intérêts des dettes à court terme. Il y a une augmentation de 800% par rapport au budget 2024. Ceci est la conséquence des placements effectués durant la période du Covid, donc la période des taux négatifs pour éviter d'avoir trop de liquidités sur les comptes. Il n'est pas possible de rapatrier à court terme ces placements, sous peine de pertes, ce qui engendre un besoin de liquidités supplémentaires.
- > 4461.000 et 4461.001 Part aux bénéficiaires de certaines ex-régies d'Etat. Il y a une augmentation intéressante de la part au bénéfice de l'année 2024 pour la BCF. Pour Groupe E, nous avons eu de nombreuses discussions avec la direction. Il y a également une légère augmentation de la part de dividende. Nous avons eu, de la part de Groupe E, une demande pour baisser ce dividende. Cela a été refusé vu que le bénéfice de ce groupe, comparé à celui de groupes romands de même grandeur et de même importance, était limité. La CFG va d'ailleurs se poser des questions à ce sujet-là dans le courant de l'année prochaine.
- > 4511.007 Prélèvement sur provision. Rappel : il avait été planifié, en 2024, un prélèvement de 50 millions et nous avons encore, sur les réserves, un prélèvement effectif de 25 millions pour 2025 et 2026. La provision devrait donc être épuisée à 3,5 millions près à la fin 2026. Si nous ne reprovisionnons plus, il n'y aura plus cette possibilité. Les annonces mentionnées précédemment au sujet de la Banque nationale pourraient nous permettre de disposer de ressources supplémentaires. Il y a, au budget 2025, un versement supplémentaire exceptionnel de 17,5 millions, lié au renoncement à la sixième série de billets de banque de la Banque nationale.
- > 4620.900 Autres mesures liées à la péréquation financière : il y a une diminution de la mesure d'atténuation de la Confédération ainsi que la diminution de la contribution supplémentaire. Tout ceci devrait avoir un fort impact sur les budgets des années suivantes, à savoir de 2026 à 2030, point le plus critique au niveau de ces transferts. A noter que nous avons prélevé une partie de 15 millions et, comme l'a précisé Monsieur le Conseiller d'Etat, cela n'a rien à voir avec la Banque nationale. Ces 15 millions sont prélevés, par rapport à ces diminutions, de la péréquation au niveau de la Confédération.

Centre de charges 3725 : Service de l'informatique et des télécommunications (SITel)

- > L'enveloppe informatique se monte à 69,5 millions.
- > Pour le SITel lui-même, le niveau du personnel est stable. Les EPT sont identiques à ceux qui figurent au budget 2024.

- > Les investissements se montent à 69,65 millions au budget 2025 contre 65 millions au budget 2024 et 58 millions aux comptes 2023.
- > Il y a une augmentation de l'excédent de charges d'environ 1'700'000 francs, due principalement aux travaux effectués par des tiers.
- > Au centre de charge 3010.118 Traitement du personnel auxiliaire, il y a 639'230 francs contre 309'230 francs au budget 2023. Ce montant forfaitaire est nécessaire pour financer les collaborateurs en CDI et en CDD.
- > 3130.049 Travaux effectués par des tiers : 2,1 millions de plus qu'au budget 2024. Ceci s'explique par les nombreux projets informatiques et la maintenance informatique. Le Conseil d'Etat souhaite augmenter les EPT au SITel afin de réduire ce poste et permettre un meilleur suivi des dossiers.

Centre de charges 3740 : Service cantonal des contributions (SCC)

- > 3010.100 Traitements du personnel : il bénéficie d'1,5 EPT supplémentaire, dont un taxateur supplémentaire. Ceci est la seule augmentation de poste de toute la Direction des finances. A ce sujet, il est difficile de faire un ratio entre un tel engagement supplémentaire et de nouvelles ressources fiscales liées aux contrôles car au niveau des indicateurs que nous avons à disposition, la seule chose mesurable est la rapidité des traitements des déclarations et le nombre de contrôles spécifiques effectués.
- > 3130.002 Taxes postales. Il s'agit d'augmentations liées d'une part chez PostFinance pour les frais de CCP et la taxe de 6 ct par transactions, et d'autre part, les coûts d'affranchissement. La proportion d'utilisateurs du guichet virtuel augmente progressivement, mais une part non négligeable de contribuables expédie encore l'impression de Fritax par courrier.

Positions 4000 à 4024 sur les encaissements : la lecture des éléments pris en compte pour l'estimation des montants des recettes fiscales 2025 - cela a été l'objet d'une grande partie de l'entrée en matière - est convaincante et ce en relation avec la budgétisation défensive des années précédentes, qui a vu quasi systématiquement les comptes dépasser les prévisions budgétaires.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances.** Je remercie Monsieur le Rapporteur qui a indiqué tous les éléments importants. Je n'ai rien à ajouter en l'état.

**Bonny David (PS/SP, SC).** Un amendement a été déposé à la Direction des finances. Il concerne de manière globale tout le budget. Il est donc difficile de mentionner tous les postes touchés. Il correspond à la renonciation de toute l'indexation des salaires. Pour rappel, l'Etat est le plus grand employeur du canton de Fribourg. Il a une responsabilité envers son personnel. Il doit être exemplaire. Il est regrettable que cette renonciation touche également le personnel de nombreuses communes du canton de Fribourg, qui calquent leur politique salariale sur celle de l'Etat de Fribourg. Ne pas indexer, c'est donner un signal de récession à l'ensemble de la population fribourgeoise et des acteurs économiques. C'est clairement un appauvrissement du personnel au vu, par exemple, de la hausse des primes maladie, qui ne seront pas compensées, ou de l'inflation. Certains n'ont pas d'augmentation de paliers. Dans le secteur privé, des indices mentionnent clairement qu'il devrait y avoir une augmentation. La Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg l'a mentionné dans son communiqué.

Pour cette raison, nous vous invitons à accepter cette indexation, donc l'indexation des salaires et des rentes du personnel du Service public. La compensation s'effectuera sous la forme d'un prélèvement du montant équivalent au SITel. Nous faisons il y a peu des comparaisons avec le canton de Vaud. Je vous précise donc que ce dernier indexe ses employé-e-s. Le canton de Neuchâtel, qui n'est pas riche, le fait également. Fribourg doit se montrer exemplaire en le faisant.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances.** J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer au sujet de la décision prise par le Conseil d'Etat de ne pas indexer les salaires. J'aimerais rappeler qu'en 2023, nous avons donné 2,74% d'indexation, plus 1,1% au niveau des paliers. Nous sommes donc à près de 3,8%. Je crois que nous sommes dans le top des cantons au niveau suisse en termes d'augmentation de la masse salariale. Pour cette année, nous nous approchons des 2,5% au total, paliers compris. Le Conseil d'Etat ne s'est pas montré prudent lorsque l'inflation était élevée. Pour l'année prochaine, elle est plus basse. On propose de fournir un effort. Je relève quand même que l'automatisme des paliers n'est pas remis en question. Avec les nouveaux postes ainsi que les autres éléments liés aux primes ou aux promotions, nous avons une augmentation de la masse salariale qui est de 1,8%, ce qui n'est pas négligeable. Enfin, les autres cantons n'ont pas fourni d'effort les deux ou trois dernières années. Ils se rattrapent maintenant, comme on l'a évoqué précédemment. Notre canton a fait des efforts. Sous cet angle, c'est une proposition, même si elle n'est pas positive, supportable pour les employés dans notre canton.

Je n'ai pas formellement analysé le détail de l'amendement. Toutefois, proposer d'indexer les salaires en prenant sur le budget du SITel sans indiquer quelles positions toucher, c'est un peu léger. Il y a, au SITel, plusieurs grosses rubriques. La plus grande, à ma connaissance, est de l'ordre de 36 millions. Deux autres constituent l'enveloppe. J'observe aussi, je me permets de le dire, que si nous comptabilisons tous les montants demandés par le biais des amendements, nous arrivons à 40

millions de diminution de l'enveloppe informatique. Je peux donc fermer le SITel demain si cela est réalisé. On fera encore plus d'économies. Mais il n'y aura plus aucun ordinateur qui fonctionnera et vous serez au désespoir de faire fonctionner Parlinfo quand il s'agira de savoir la date de la prochaine session du Grand Conseil. Il semble qu'il y a une proposition d'augmenter le coefficient qui correspond exactement, je l'ai observé ainsi, à la baisse prise sur le SITel. Si j'ai bien compris la manœuvre, nous avons un équilibre budgétaire accompli au vote final, et un SITel qui disparaît. Or, selon cette conception, tous les moyens lui sont redonnés dans les minutes qui suivent grâce au coefficient. A priori, cela est techniquement possible.

Je vous invite tout de même à refuser cet amendement.

**Rey Benoît (VEA/GB, FV).** Je remercie Monsieur le Conseiller d'Etat. Il a en effet affirmé qu'il était possible de recourir à cette gymnastique. Cela sera probablement tenté durant la lecture de ce budget.

Pour ce qui est de l'amendement déposé, je suis un peu emprunté. Il est vrai que la CFG a évoqué à de nombreuses reprises cette question de l'indexation des salaires. Il y a d'un côté des insatisfactions par rapport à ce plafonnement, et d'un autre côté, on reconnaît ne pas maîtriser les charges. Il est donc normal que tout le monde fasse des concessions.

Au sein de la CFG, nous n'avons pas eu d'amendements. Je ne peux donc pas me prononcer sur celui-ci en tant que représentant ou rapporteur de la CFG. Néanmoins, la forme de cet amendement me pose problème car l'on se trouve face à une rubrique transversale. Celle-ci se retrouve dans toutes les directions. Il faudrait donc pouvoir effectuer une réduction transversale sur tous les postes salaires existant dans l'administration. Ce n'est pas impossible, mais je ne sais pas si, en l'état, elle peut être considérée comme telle. Je ne peux donc pas me prononcer sur cet amendement au nom de la CFG. Il est cependant toujours possible de déposer cette demande et de l'assumer avec des crédits complémentaires.

**Bonny David (PS/SP, SC).** Je voulais remercier le conseiller d'Etat pour son honnêteté. Il reconnaît la possibilité de la manœuvre. Il est vrai que nous ne connaissons pas le montant total de l'indexation. On ne peut donc pas dire quels postes toucher. Vous le trouverez vous-même.

Vous prétendez que le canton de Fribourg se trouve parmi les meilleurs. Il est dès lors étonnant de vous voir diffuser des dépliant qui invitent les gens à venir travailler à l'Etat parce qu'il y a un manque de personnel.

Il faut absolument offrir cette indexation et ainsi être exemplaire. Je vous invite donc à voter en faveur de cet amendement.

> Au vote, la proposition des députés Bonny et Vial, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 53 voix contre 34. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté en faveur de la proposition des députés Bonny et Vial:*

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetz Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 34.*

*Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:*

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/

PVL / FDP/GLP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 53.*

> L'examen de ce chapitre du projet de budget est ainsi terminé.

> Il n'y a pas de modification.

—

## Budget de l'Etat 2023-DFIN-36

### Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (2025)

---

Rapporteur-e:	<b>Menoud-Baldi Luana</b> ( <i>Le Centre/Die Mitte, GL</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement</b>
Rapport/message:	<b>02.10.2024</b> ( <i>BGC novembre 2024, p. 4117</i> )
Préavis de la commission:	<b>06.11.2024</b> ( <i>BGC novembre 2024, p. 4186</i> )

---

#### Examen de détail

**Menoud-Baldi Luana** (*Le Centre/Die Mitte, GL*). Le 30 septembre 2024, mon collègue Bruno Riedo et moi-même avons examiné, avec les délégués de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, les documents suivants : le budget 2025, les rapports de l'Inspection des finances, le tableau de bord de la CFG. En préambule, nous tenons à remercier Monsieur le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert, Madame la Secrétaire générale Sonja Gerber et Monsieur le Secrétaire général Martin Leu pour leur accueil, leur disponibilité et les réponses données aux multiples questions qui ont été reprises dans un rapport de 22 pages et que je vais essayer de vous synthétiser le plus possible.

#### Un résumé chiffré

La DIME compte des charges de 298'053'180 francs et des revenus de 120'833'920 francs, ce qui donnent un excédent de charges de 177'219'260 francs. Au compte des investissements, des dépenses de 115'817'870 francs, des recettes de 24'839'250 francs avec un excédent de dépenses de 90'978'620 francs. A titre de comparaison, au budget 2025, il y a des investissements de 115,8 millions, alors qu'au budget 2024, il y en avait 115,2 millions contre 105 millions au budget 2023. La DIME prévoit un budget 2025 de 449,49 EPT avec un écart d'un EPT par rapport au budget 2024.

#### D'autres informations générales sur le budget du personnel

Dans le cadre des délibérations budgétaires pour le budget 2023, le Grand Conseil a adopté l'amendement dans le cadre de l'ajustement du budget 2023 dans le but d'attribuer au Bureau de l'aménagement du territoire les fonds nécessaires à un traitement efficace et accéléré des projets encore en suspens. La mise en œuvre a impliqué du personnel temporaire. Cela a causé un transfert de 300'000 francs sur le compte Service des constructions et de l'aménagement. Cette mesure a permis de clore une grande partie des dossiers d'urbanisation locale qui étaient encore en suspens à l'époque. Cependant, des gros dossiers restent encore en suspens, comme celui de la Ville de Fribourg. Dans les EPT, on relève encore, au Service de la mobilité, 0,5 EPT à la direction pour un collaborateur scientifique et, au Service des ponts et chaussées, une augmentation de 5,5 EPT pour la reprise du réseau cyclable cantonale, prévue par la loi sur la mobilité.

#### Quelques détails par service

##### Le Secrétariat général

Avec l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée, la Commission d'acquisition en terrains a été rattachée administrativement à la DIME, plus précisément à l'Office de la construction et de l'aménagement du territoire. Il était prévu que cette commission fasse des estimations de la valeur ajoutée ou du montant de la taxe sur la valeur ajoutée. Les frais liés à cette commission apparaissent dans le centre de coût du Secrétariat général.

Dans le traitement du personnel auxiliaire, on relève une augmentation de plus de 60'000 francs. Environ 0,5 EPT est prévu au Secrétariat général de la DIME pour l'intégration des critères de durabilité dans les marchés publics.

Dans les travaux de restitution d'immeubles à l'état de droit, on relève beaucoup de fluctuations entre les années. Au budget 2025 par exemple, il y a un million contre 50'000 francs au budget 2024, qui était en ligne avec les comptes 2023. Cela dépend toujours du nombre et de la taille des projets de remise en état des constructions et des installations illicites.

Pour les prélèvements sur les provisions, on a une différence de mouvements sur le budget 2025 de 800'000 francs.

La provision Développement durable est utilisée pour compenser, dans le cadre du budget, une partie des charges pour les projets découlant de la stratégie Développement durable. C'est un montant forfaitaire inscrit au budget. Ce ne sont pas des projets spécifiques qui sont concernés par ce prélèvement.

Il y a différentes subventions fédérales liées à des projets d'agglomération. On voit une augmentation de 3,2 millions entre le budget 2025 et le budget 2024. Ces montants inscrits reposent sur le planning des agglos.

Pour ce qui est du Service des constructions et de l'aménagement, on relève, dans le traitement du personnel, en 2025, +1,6 EPT pour le traitement de la plus-value. Dans le traitement du personnel auxiliaire lié à des projets de digitalisation, 227'000 francs ont été octroyés selon ressources métiers au FRIAC 2024-2026. Il a été relevé un montant de 229'000 francs en 2023 et aucun en 2024. Toutefois, il y a également un montant de 227'000 francs en 2024. A cause d'un problème technique, ce montant n'a pas été saisi dans SAP par le SPO car le système était déjà clôturé lors de la prise de décision du Conseil d'Etat. Mais le montant est prévu dans cette enveloppe.

Versement aux fonds et financement spéciaux dans le capital propre

On parle de financement aux fonds pour la plus-value conformément à l'article 113c de la LATeC. Dans le budget 2025, il y a 1'789'000 francs et au budget 2024, il y avait 3,2 millions. La diminution n'est pas confirmée dans les prochaines années. Les estimations sont très difficiles. Ceci était dû, les dernières années, au développement incertain de la révision de la LATeC. Durant plusieurs années, les procédures ont été suspendues. Depuis l'automne 2023, les dossiers sont repris. Il y aura donc un effet de rattrapage. Les rentrées dépendent du nombre de décisions qui entrent en force en 2024, soit environ 450'000 francs.

Nous avons retrouvé 4 millions dans la section des émoluments. Il n'y a pas de composition analytique de ce chiffre. Il a été confirmé que le montant est composé d'émoluments des permis de construire délivrés par les préfectures, les décisions d'approbation par les PAD, des émoluments, des recours contre des décisions d'approbation et des décisions de requête d'assujettissement.

Service de la mobilité

On y relève une augmentation de l'excédent de charges de 10 millions et de l'excédent de dépenses de 500'000 francs. L'horaire 2025 découlant de la décision CFF pour les grandes lignes, qui ont modifié leurs horaires pour être plus ponctuels, est la principale augmentation.

On relève une diminution de 30'000 francs dans les subventions cantonales pour les communes, due à l'absence de demandes concrètes émanant des communes. Celle-ci a été conservée de moitié pour permettre une aide pour des projets.

On relève une augmentation des subventions cantonales pour l'exploitation et les mesures forfaitaires MOBUL de 300'000 francs, une augmentation de 400'000 francs pour la mobilité écologie partagée, différentes indemnités aux CFF ou à CarPostal où la participation cantonale passe de 45 à 46% pour les années 2025-2028.

Les indemnités versées aux entreprises de transport pour le trafic régional et pour le trafic d'intérêt cantonal sont notamment supérieures à celles du budget 2024. Ceci s'explique par l'augmentation de la part des communes et les communes participent à 45% aux indemnités versées.

Compte Investissements

Quelques précisions sur certains investissements, notamment le plan sectoriel vélos. On a un montant de 150'000 francs pour des études selon le programme de réalisation, de 80'000 francs pour des interfaces multimodales et de 75'000 francs pour des carrefours, avec un report de crédit de 150'000 francs. En l'absence d'une cheffe de section, plusieurs études n'ont pas pu être réalisées en 2024. Elles seront rattrapées en 2024-2025.

Subventions cantonales à la Compagnie des chemins de fer fédéraux pour les investissements

On relève une augmentation de 380'000 francs surtout pour des subventions cantonales diverses en matière d'investissements dans les transports de personnes en situation de handicap.

Service des ponts et chaussées

Les ressources humaines restent stables. On relève principalement une augmentation de l'excédent de charge de 2 millions sur le compte d'investissements ; il se réduit d'un million. On relève qu'aucune étude de routes cantonales n'est prévue en 2025. Les études sont prévues tous les cinq ans.

Pour l'entretien des routes cantonales, une forte augmentation est prévue : 2,4 millions. L'augmentation est due aux travaux d'entretiens supplémentaires à la suite de la reprise de 43 km de routes communales dans le réseau des routes cantonales.

On relève des impacts financiers dus à la reprise de ces 43 km de routes communales également dans le montant des amortissements, en effet influencés par les investissements pour les dépôts des silos en liaison avec la mise en place de la loi sur la mobilité.

Une augmentation de 337'000 francs tient compte de l'évolution du projet d'assainissement et pour l'investigation, la part de la Ville de Fribourg se monte à 50% des coûts totaux après déduction des subventions OTAS. On relève une augmentation de 141'120 francs et un prélèvement sur la réserve PILA de 294'820 francs pour diminuer une part des coûts par les prélèvements sur les fonds des sites pollués.

Amortissement sur les routes cantonales : on relève principalement l'augmentation des amortissements des routes cantonales de 5,2 millions. Selon le message du Conseil d'Etat accompagnant le budget 2025, les charges d'amortissement pour les routes progressent par rapport au budget 2024 car elles tiennent compte des effets de la dernière année d'amortissement, essentiellement pour le projet de la H189.

#### Service de l'environnement

On relève principalement une baisse des revenus de 2,7 millions, due à la réduction importante des prélèvements sur les fonds d'infrastructure en lien avec le plan climat.

#### Prestations des services par des tiers

On relève une augmentation de 749'000 francs due à la mise en œuvre progressive du Plan phytosanitaire et du Plan Climat.

#### Service des bâtiments

Il y a une variation dans les EPT de 4,6, une variation pour le personnel de nettoyage de -1,16, une variation du personnel de conciergerie de +2,46 et une variation du personnel chef-f-e de projet administration de +3,7.

Lors de la discussion en Commission de ce rapport, on a été saisi de deux amendements. Le premier amendement visait à contribuer à juguler l'augmentation des charges de l'Etat. L'amendement relevait une forte évolution de cette position, l'augmentation des charges étant clairement proportionnelle à celle de la longueur du réseau routier cantonal. Le Conseil d'Etat a confirmé que la dépense était indispensable. La proposition a été opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat et a été rejetée par 10 voix contre 5 et 0 abstention. Le deuxième amendement visait à favoriser l'émergence de nouvelles recettes fiscales grâce à l'implantation d'entreprises. Aucune compensation pour cette diminution de charges n'avait été proposée par rapport au plan de la Poya (Masterplan). La proposition a été opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat et rejetée par 10 voix contre 2 et 3 abstentions.

#### **Stiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.**

Ich danke der Berichterstatterin für die ausführliche, präzise Berichterstattung und habe dem im Moment nichts beizufügen.

**Altermatt Bernhard** (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Les difficultés budgétaires inquiètent le groupe Le Centre au plus haut point. C'est pourquoi il propose de diminuer la rubrique 3131.001 du chapitre 3850 SBat de 400'000 francs, montant prévu pour le Masterplan du site de l'ancienne caserne de la Poya. En effet, le site de la Poya, exceptionnel par sa taille et son emplacement, doit être principalement dédié à l'accueil d'entreprises afin de créer des emplois pour la population et, de ce fait, d'améliorer les recettes fiscales de l'Etat. Les intentions connues publiquement à ce jour ne vont actuellement pas dans ce sens et il n'y a pas encore de consensus sur l'avenir et le destin du site. Il n'est dès lors pas opportun d'engager des montants pour le Masterplan. Et pour donner un écho aux préoccupations citées en début de session par notre collègue Vial, cette proposition de réduction ne touche aucune prestation à l'intention de la population.

Ich danke Ihnen herzlich für die Zustimmung zu diesem Antrag und habe geschlossen.

**Moussa Elias** (*PS/SP, FV*). Mon lien d'intérêt avec cet amendement : je suis membre du Conseil communal de la Ville de Fribourg et directeur de l'édilité, responsable de l'aménagement du territoire en ville.

Au nom du groupe socialiste, je vous invite à refuser cet amendement. Lors de la dernière session, nous nous sommes longuement interrogés sur la question de savoir qui est compétent en matière d'aménagement du territoire. Est-ce l'Exécutif ou le Législatif ? A plusieurs reprises, on nous a exhortés à faire confiance au Conseil communal, à l'Exécutif. L'autonomie communale a souvent été invoquée. Vous savez que l'aménagement du territoire - l'affectation en zones, un éventuel plan d'aménagement de détail sur le secteur de la caserne - est du ressort de la commune. Comme pour n'importe quel projet et n'importe quelle commune, l'Exécutif le fait en bonne intelligence avec le ou les propriétaire-s concerné-s, en l'occurrence l'Etat pour la caserne de la Poya. En contrepartie, il est de la responsabilité du propriétaire de financer son projet, les éléments qu'il veut faire avancer sur le terrain qui lui appartient. Si cet amendement devait être accepté, le propriétaire n'aurait pas

les moyens financiers pour s'engager dans la planification et cela se répercuterait, financièrement parlant, sur la commune. Cette dernière doit savoir quelles sont les attentes du propriétaire pour faire coïncider toutes les attentes.

Je note au passage une différence, certes moindre mais qui a son importance, par rapport à un mandat dont on discutera ultérieurement. Je me permets néanmoins de rappeler que le Conseil communal a déjà donné ses intentions quant à son PAL sur le secteur : il souhaite voir un quartier mixte (= emplois et logements). A ce jour, les discussions sont en cours avec l'Etat. Il s'agit de savoir où mettre le curseur entre emplois et logements. Sous cet angle-là, je vous prie d'être cohérent avec la décision prise lors d'une précédente session et de laisser tant le propriétaire - l'Etat - que la commune concernée poursuivre leurs discussions pour arriver au meilleur résultat possible. Par contre, je ne m'opposerais pas à un amendement qui viserait à augmenter les moyens de l'Etat pour investir sur ce site puisque pour celles et ceux qui ont lu...

... die den Artikel in den Freiburger Nachrichten diesbezüglich gelesen haben, haben gemerkt, dass a priori keine grossen Investitionen des Staates geplant sind auf das Gelände direkt, auch für die Zwischennutzung. Vielleicht bräuchte es da einen positiven Impuls seitens des Grossen Rates, aber nicht mit diesem Amendement.

Je vous prie donc de bien vouloir refuser cet amendement.

**Rey Benoît (VEA/GB, FV).** Cet amendement me surprend. Je m'exprime ici en tant que membre de la CFG. Un tel amendement a été déposé à la CFG par Monsieur Laurent Dietrich. Aujourd'hui, il est repris par mon cher collègue Altermatt. Pour reprendre les propos de Monsieur Moussa, le Grand Conseil a récemment confirmé que l'aménagement du territoire était du ressort du Conseil communal. Je suis donc étonné qu'un conseiller communal fasse une telle proposition à la CFG et "refile le bébé" à un collègue de parti pour que la même proposition soit faite au Grand Conseil.

Je m'oppose bien entendu à cet amendement, d'abord en tant que citoyen de la Ville. J'ai en effet envie que cet aménagement fasse l'objet d'une réflexion commune et non pas d'une décision arbitraire de certaines personnes. De plus, je vous rappelle, et cela a déjà été mentionné, qu'un mandat a été déposé. Alors pourquoi proposer une modification budgétaire ? Le Conseil d'Etat n'a pour l'heure transmis aucune réponse à ce mandat. Je rappelle les discussions de ce début d'après-midi : nous avons reproché au Conseil d'Etat d'émettre, à la dernière minute, des propositions de modifications de taxe, etc. Là, nous proposons des modifications, non pas à la dernière minute, dans le cadre du budget, mais sur la base d'un mandat en cours, dans des cas où rien n'a encore été décidé, ni par la Ville, ni par le Grand Conseil. Je vous propose donc de refuser cet amendement.

**Riedo Bruno (UDC/SVP, SE).** Meine Interessensbindungen zum vorliegenden Änderungsantrag: Ich bin Mitglied der Geschäftsprüfungs- und Finanzkommission (FGK) und Inhaber und Geschäftsführer einer Immobilien-Beratungs-Firma. Früher habe ich auf diesem Segment, Inwertsetzungen, gearbeitet. Mit dem vorliegenden Projekt bin ich nicht persönlich liiert. Ich spreche in meinem eigenen Namen und ich spreche mich, wie bereits in der Geschäftsprüfungs- und Finanzkommission, gegen diesen Änderungsantrag aus.

Die Position von 400'000 Franken, welche im Budget 2025 durch diesen Änderungsantrag gestrichen werden soll, ist für den Start der Erarbeitung eines Masterplans auf der Parzelle Poya vorgesehen. Welches Volumen, welche Nutzungen später auf dieser über 40'000 m<sup>2</sup> grossen und aus Immobilien-Sicht sehr interessant gelegenen Parzelle geplant und noch später, in vielen Jahren - hoffentlich - gebaut werden, kann und soll in diesem ersten Schritt, das heisst durch einen Masterplan, erarbeitet werden. Diesen Prozess nennt man auch «Inwertsetzung eines Areals».

Für mich ist es nicht verständlich, warum dieser erste Schritt durch den hier vorliegenden Änderungsantrag nach hinten geschoben oder gar eliminiert werden soll. Wir verlieren Zeit.

Für Freiburg stellt das Poya-Areal einen wichtigen und auch aus finanzieller Sicht - das ist wichtig - interessanten Standort dar, welcher nun weiterentwickelt werden könnte. Ich sehe hierbei vor allem Chancen und wenig Risiken. Auf dem Areal könnten sowohl Gewerbebetriebe, Büronutzungen und auch Wohnungen platziert werden. Genau dies soll der Masterplan aufzeigen, welcher durch den Kanton als Landeigentümer nun ausgelöst werden sollte.

Ziel muss es dabei sein, meine Damen und Herren Grossrätinnen und Grossräte, dass nach der Realisierung des Blue-Factory-Gebildes diesmal mehr Gewicht auf die finanzielle Tragbarkeit der Areal-Entwicklung zu liegen kommt und dass dies im Masterplan bereits festgelegt wird. Dabei können auch ganz neue Ideen Platz haben. Erlauben Sie mir eine verrückte Idee, die aber vielleicht einmal realisiert werden könnte: An schönster Lage im Burg-Quartier haben wir Verwaltungsgebäude, welche sehr gut vermietet werden könnten und in der Poya bauen wir vielleicht einmal Bürobetriebe, welche sehr gut durch den öV und auch durch den Individualverkehr erschlossen werden könnten. Sie können weiter an diese Idee denken, vielleicht ist sie verrückt, vielleicht ist sie gut.

Fazit: Ich kann der Verschiebung des Planungsstarts des Masterplanes - persönlich, aus meinem Erfahrungsschatz - nicht zustimmen und lehne den Änderungsantrag somit ab.

**Jaquier Armand** (*PS/SP, GL*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet amendement, si ce n'est que je suis membre de la CFG. Celle-ci a, comme il a été dit, traité une proposition similaire.

Cette surface est importante. Elle est un vrai espoir pour le canton de Fribourg, pas seulement pour la Ville de Fribourg. Elle créera un lien dans l'agglomération, un lien avec des zones résidentielles, qui sont plus loin ou à proximité, et la Ville de Fribourg. Il faut saluer le fait qu'un propriétaire, en l'occurrence notre canton par son Conseil d'Etat, ait une vision pour ce terrain et cette surface et qu'il souhaite s'appuyer sur des éléments concrets et non pas parler dans le vide. Hormis ce qui a été dit précédemment sur les questions de PAL et de sa compétence, il est normal qu'un propriétaire anticipe et veuille s'engager.

En revanche, je m'interroge sur cet amendement, et d'ailleurs aussi sur le mandat : certains d'entre vous attendent-ils que le terrain reste en friche, qu'on n'ait aucune vision et qu'on ne sache pas qu'en faire ? Eux aussi regretteront, dans le futur, que rien n'a été entrepris. Non ! On doit accepter cette dépense. Elle permettra de construire et de préparer l'avenir. Je vous invite donc à refuser cet amendement et à soutenir notre position.

**Bortoluzzi Flavio** (*UDC/SVP, LA*). Ich spreche in meinem Namen. Ich habe in dieser Sache keine Interessenbindung und bin auch nicht Einwohner der Stadt. Ich bin aber Mitunterzeichner des Auftrags, der den Transfer der Parzelle Poya an das KAAB durchführen möchte und bin entsprechend der Meinung, das KAAB soll dann diesen Masterplan, wenn diese Übertragung erledigt wurde, erarbeiten und ich unterstütze diesen Antrag von Kollege Altermatt.

**Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.** Bien qu'il ait été annoncé, je suis un peu surpris par cet amendement, d'autant plus qu'il vient d'un groupe qui souhaite un développement rapide de l'emploi dans notre canton.

Il est dit dans l'amendement que la parcelle devrait être principalement dédiée à l'emploi et que les intentions connues publiquement ne vont pas dans ce sens. Cela ne correspond pas à la réalité. Le canton, par sa délégation composée du directeur de l'économie, du directeur de la sécurité et de moi-même, avec une sensibilité largement répartie, s'est fixée comme objectif stratégique d'utiliser prioritairement les surfaces disponibles pour l'emploi, comme le demande l'auteur de l'amendement. Il n'y a pas de divergence sur le fond.

Soyons clairs ! Il s'agit d'une décision formelle, prise par le COPRO composé par les trois conseillers d'Etat. Dans nos échanges avec la commune de Fribourg, nous avons constaté que cette dernière va dans le même sens, comme l'a confirmé son représentant il y a quelques minutes. Il a proposé dans son PAL une zone ville qui peut également arbitrer prioritairement des emplois. Je rappelle que le Conseil général de cette ville avait décidé, il y a quelques années, de développer un quartier durable. A la fin, canton et commune doivent se rencontrer pour trouver une solution qui aille dans la même direction. Il est évident que le Grand Conseil ou le canton "se tiennent par la barbichette" si l'un ou l'autre prend des décisions qui vont à l'encontre de la ville. Le Conseil d'Etat représente le propriétaire de la parcelle, peu importe de quoi il discute ou ce qu'il décide. La commune, de son côté, demande à tous les syndicats de réfléchir si l'on agit ainsi dans leur commune. Elle tient le propriétaire par la barbichette. On peut, pendant dix ans, aller devant les tribunaux, mais les seuls qui se réjouissent sont ceux qui utilisent temporairement le périmètre aujourd'hui. Et l'on va considérablement ralentir le projet si l'on procède de la sorte.

La délégation du Conseil d'Etat, que je représente, et la commune sont depuis un certain temps à la recherche de solutions communes pour l'élaboration d'une feuille de route commune, le développement d'un masterplan, qui sera lancé l'année prochaine dans un cadre qui concernera la répartition emplois/logements sur des clés assez similaires - il n'y a plus de grosses divergences - et sur l'indice sur lequel nous allons travailler. On parle beaucoup de clés mais l'indice est plus important que la clé si l'on s'intéresse au nombre de places de travail que l'on peut y installer. Le canton souhaite mettre un indice solide sur un lieu qui est en plein centre du canton. Nous échangeons à ce sujet également. Aller torpiller les négociations, en plein processus de discussion, en freinant les démarches d'aménagement, nous semble peu responsable. Supprimer le montant destiné au mandat d'études parallèles, c'est prolonger la phase transitoire. Il ne faudra pas nous reprocher, dans quelques années, d'avoir perdu du temps, comme cela a été le cas pour BlueFactory, ou nous reprocher notre lenteur. On essaie ici de tirer les leçons de BlueFactory, d'aller dans une autre direction et, comme l'a évoqué le député Riedo, de lancer les démarches d'aménagement, comme le ferait un investisseur privé avec un mandat d'études parallèles. Puis les démarches d'aménagement suivront.

On peut le stopper, mais il faut être conscient des conséquences que cela peut entraîner. On vous le rappellera régulièrement si, d'aventure, vous estimez aujourd'hui qu'il est nécessaire de stopper les choses. Pour éviter des querelles, quel est le pourcentage de logements ? 65, 70 ou 75% ? Nous avons un accord : les deux acteurs concernés ont décidé de prioriser l'emploi sur ce site. Sans accord, il n'y aura ni masterplan, ni aménagement. Il n'y aura rien, respectivement. On peut préférer la phase transitoire sur vingt ans, mais stoppez le mandat d'études parallèles et vous aurez réussi. Il faut donc être conscients de ce que vous provoquez en faisant cela.

Le député Riedo a clairement rappelé - c'est bien d'avoir des professionnels au Grand Conseil - que le masterplan est l'outil qui permettra de tester ce qui est faisable sur la parcelle sans préjuger aujourd'hui des répartitions définitives. C'est la raison

pour laquelle la CFG a refusé cet amendement à une très claire majorité. Quant au Conseil d'Etat, il souhaite développer rapidement le site de la Poya et éviter des amendements qui vont à l'évidence créer des conflits entre canton et communes, perturber les négociations en cours et ainsi ralentir le développement du site.

An Grossrat Bortoluzzi noch eine kleine Bemerkung sachlicher Art: Sie erwähnen hier neben dem heutigen Antrag auch das Mandat. Wir werden die Gelegenheit haben, im nächsten Frühjahr über das Mandat zu diskutieren. Der Antrag heute ist etwas offener formuliert als das Mandat. Er spricht auch nicht von 100 Prozent Arbeitsplätzen und er spricht auch nicht von der KAAB. Wenn man das der KAAB geben will, kann man das schon, nur muss man dann schauen. Ohne der Debatte vorgreifen zu wollen: Das Mandat sagt extrem präzise: «Null Wohnungen auf dem Areal der Poya!» Das ist explizit im Mandat erwähnt. Das Mandat sagt gleichzeitig, wir wollen das der KAAB AG geben. Ich möchte Sie daran erinnern, dass im Gesetz zur KAAB ursprünglich ein Artikel drin war, dass die KAAB auch Wohnungen machen soll. Dieser Artikel wurde abgelehnt, er ist nicht mehr im Gesetz. Das heisst, man macht eine Katze, die sich in den Schwanz beisst, wenn man einerseits sagt, es soll zur KAAB, es soll aber null Wohnungen drinnen haben. Damit ist man gegensätzlich zur Ortsplanung der Stadt. Ich erinnere daran: Die Stadt hat eine Ortsplanung und in der Ortsplanung steht drin: Wir haben auf diesem Areal eine Stadtzone. Eine Stadtzone schliesst selbstverständlich nicht aus, dass es Arbeitsplätze gibt, man kann auf einer Stadtzone zwei Drittel Arbeitsplätze und einen Drittel Wohnungen oder 80/20 oder was auch immer machen. Was man in einer Stadtzone nicht schaffen kann, ist eine reine Gewerbezone. Das Mandat sieht eine reine Gewerbezone vor und die KAAB kann Gewerbezone planen, dazu ist sie geschaffen worden, dazu ist sie geplant, das erlaubt ihr das spezifische Gesetz für die KAAB. Die KAAB kann aber nicht Wohnungen machen. Sie konstruieren damit einen Widerspruch per se zwischen Stadt und Kanton, aber diese Debatte werden wir nachträglich führen können. Grossrat Rey hat richtigerweise gesagt, es sei wahrscheinlich nicht sinnvoll, wenn heute mit diesem Antrag vorgegriffen wird einer Diskussion zu einem Mandat, das faktisch ein Projekt, das für den Kanton wichtig ist, ausbremsen wird.

**Menoud-Baldi Luana** (*Le Centre/Die Mitte, GL*). Cet amendement a été discuté en CFG et a été rejeté par 10 voix contre 2 et 3 abstentions.

> Au vote, la proposition du député Altermatt, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 61 voix contre 30. Il y a 1 abstention.

*Ont voté en faveur de la proposition du député Altermatt:*

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 30.*

*Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:*

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétréy Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP),

Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 61.*

*S'est abstenu:*

Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 1.*

> L'examen de ce chapitre du projet de budget est ainsi terminé.

> Il n'y a pas de modification.

—

## **Budget de l'Etat 2023-DFIN-36** **Direction de la santé et des affaires sociales (2025)**

---

Rapporteur-e:	<b>Beaud Catherine</b> ( <i>Le Centre/Die Mitte, GR</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales</b>
Rapport/message:	<b>02.10.2024</b> ( <i>BGC novembre 2024, p. 4117</i> )
Préavis de la commission:	<b>06.11.2024</b> ( <i>BGC novembre 2024, p. 4186</i> )

---

### Examen de détail

**Beaud Catherine** (*Le Centre/Die Mitte, GR*). C'est ma première intervention en tant que rapporteure pour le budget et c'est avec plaisir et un léger stress que je vous présente le budget 2025 de la Direction de la santé et des affaires sociales (ci-après : DSAS) selon les discussions tenues au sein de la CFG. En préambule, nous tenons à réitérer nos remerciements à Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Demierre, directeur de la DSAS, Madame Nicole Oswald, secrétaire générale ainsi que Monsieur Yannick Ragot, conseiller scientifique, pour l'aperçu reçu avant la visite, l'accueil, les réponses aux questions le jour de la visite du 2 octobre 2024 et les informations fournies après la séance. Dans un premier temps, je vous présenterai une appréciation générale de la direction, avec les points les plus importants. Je parcourrai ensuite dans le détail quatre services spécifiques, particulièrement touchés par des mouvements, surtout à la hausse des dépenses. Nous y reviendrons plus tard.

En introduction, le résultat du compte de fonctionnement du budget 2025 de la DSAS prévoit un excédent de charges de 878,9 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 34,4 millions de francs par rapport au budget 2024. Les principaux écarts par rapport au budget de fonctionnement sont les suivants: le financement hospitalier que l'on retrouve dans le Service de la santé publique avec un total de 21,4 millions de francs et qui comprend notamment l'augmentation du financement de l'HFR de 13,9 millions, du financement du Réseau fribourgeois de santé mentale de 4 millions de francs, des hospitalisations hors canton de 2,6 millions de francs. Les écarts sont également justifiés par les institutions spécialisées pour 3,7 millions de francs, les subventions cantonales pour les structures d'accueil que l'on retrouve dans le SEJ pour 2,5 millions de francs, l'aide sociale dans le domaine de l'asile pour 2,1 millions, les prestations complémentaires de l'assurance-vieillesse et survivants et de l'assurance invalidité pour 2 millions de francs et enfin les soins à domicile pour 1,1 million de francs. Si l'on additionne les points listés ci-dessus, nous arrivons à un total de 32,8 millions de francs. Cela représente effectivement la grande partie de cette augmentation générale de 34,4 millions de francs, que j'ai mentionnée en introduction.

Au niveau des investissements, 4,3 millions de francs sont prévus, dont 4 millions pour un prêt de l'Etat à l'HFR pour les frais d'étude pour la construction du nouvel hôpital, conformément au décret voté.

Au niveau du personnel, une augmentation de 7 EPT est prévue par rapport au budget 2024, dont 6 EPT sont réellement nouveaux et 1 par l'effet de la pérennisation. Deux nouveaux postes sont prévus au Service de la santé publique pour la mise en œuvre du contre-projet à l'initiative pour des urgences 24/24 mais 1 EPT correspond à la pérennisation d'un montant forfaitaire. Le service, avec l'augmentation la plus importante, se situe au Service de l'enfance et de la jeunesse avec une augmentation de 4 EPT pour des nouveaux postes, soit dans le détail 2,6 pour des intervenants en protection de l'enfance, 1,1 pour un chef de secteur et 0,3 pour un poste de juriste.

Je passe aux services plus fortement touchés, sur lesquels je souhaite apporter quelques explications. Tout d'abord, c'est dans le Service de la santé publique que se situe une forte augmentation des dépenses. Cela n'est pas une surprise. Le budget de ce service continue à augmenter de manière considérable. Pour 2025, le budget prévoit un excédent de charges de 433,7 millions de francs, ce qui représente une hausse des charges de 23,5 millions de francs par rapport au budget 2024. Voici

quelques explications pour cette hausse quand même assez sensible: une hausse de la dotation de 2 EPT pour le contre-projet à l'initiative pour des urgences 24/24, une augmentation des contributions aux hospitalisations publiques et privées hors canton de 2,8 millions de francs, qui sont calculés selon l'évolution connue de ces rubriques à la fin août 2024, des subventions cantonales pour la mise en œuvre du dispositif prévu dans le contre-projet à l'initiative des urgences 24/24, soit 600 000 francs pour le système d'équité des ambulances et 200 000 francs pour l'amélioration des soins à la population germanophone, une hausse des prestations LAMal pour l'HFR et le RFSM de 13,8 millions, justifiée par une augmentation du volume des achats de prestations, une hausse des autres prestations pour l'HFR et le RFSM de 4,1 millions expliquée, pour le premier, par l'assistanat en cabinets privés, le SMUR cantonal, le bilinguisme, les urgences et les mesures supplémentaires contre la pénurie du personnel soignant et, pour le second, par les cliniques de jour, les urgences psychiatriques et les mesures de lutte contre la pénurie du personnel soignant également.

Le deuxième centre de charges que je souhaitais aborder est le Service de la prévoyance sociale. Il y a là aussi une augmentation de 4,5 millions de francs par rapport au budget 2024, pour porter l'excédent de charges total à 139 millions. Dans ce service, les principales raisons sont à trouver dans les subventions individuelles pour les frais d'accompagnement dans les EMS pour personnes âgées. En net ici, nous constatons une augmentation de 1,3 million par une légère augmentation du nombre de lits mais aussi une augmentation nette de 3,7 millions de la subvention cantonale pour personnes inadaptées mineures, familles d'accueil professionnelles et les personnes handicapées mineures et adultes en raison notamment de la création de huit nouvelles places pour les mineurs et la création de quatre nouvelles places pour les personnes handicapées adultes dans les institutions fribourgeoises ainsi que le développement de l'ambulatoire et la prise en compte du financement des automatismes salariaux.

A l'ECAS, nous pouvons aussi relever une augmentation de charges de 2,2 millions par rapport au budget 2024. Les principales raisons se situent tout d'abord dans les prestations complémentaires AVS/AI, soit une augmentation nette de 1,9 million de francs, justifiée par une légère hausse des dépenses nettes à charge du canton des PC AVS et AI. Les estimations se basent sur la réalité 2024, qui se situe légèrement en dessus des prévisions budgétaires ainsi qu'une adaptation de certaines limites, les loyers et les besoins vitaux par exemple décidés par le Conseil fédéral.

Enfin, et c'est presque une évidence, c'est le poste qui concerne les subventions cantonales pour l'assurance-maladie. Ici, en net, le budget prévoit un montant de 93,5 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 11,9 millions de francs par rapport au budget 2024. Cette augmentation tient compte de l'augmentation de la hausse des primes attendue et est couverte par l'augmentation prévue de la subvention fédérale.

Finalement, le centre de charges du Service de l'enfance et de la jeunesse prévoit un excédent de charges de 22,5 millions, soit une augmentation de 2,1 millions par rapport au budget 2024. Comme relevé en introduction, il y a tout d'abord le traitement du personnel avec la création de quatre nouveaux postes pour un montant total de 348 000 francs, une augmentation de 177 000 francs dans les traitements du personnel auxiliaire au SEJ pour la prise en charge des mineurs non accompagnés, pour le renforcement du centre LAVI et pour le projet de consensus parental dont 358 000 francs sont couverts par la taxe sociale. Concernant les structures d'accueil extrafamilial, les dépenses nettes à charge de l'Etat sont en hausse de 2,4 millions en raison du nombre de places en constante augmentation.

Finalement, des amendements ont été traités en commission. Dans les discussions au sein de la CFG, plusieurs amendements ont été déposés. Aucun amendement concernant la DSAS n'a été accepté par la commission. Je pense cependant que certains amendements seront redéposés ici.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** Je remercie Mesdames les Rapporteurs et spécialement la rapporteure principale pour l'excellence du travail accompli dans le cadre de l'examen du budget de la DSAS. A ce stade, je n'ai aucun commentaire à formuler.

**Menétray Lucie (PS/SP, SC).** C'est sans lien d'intérêt prépondérant que je dépose cet amendement, qui demande une augmentation, dans le budget du centre de charges 3650 Service de l'action sociale à la position 3637.217 Aide aux victimes d'infractions de 250 000 francs, montant totalement compensé par une diminution de la somme sur le centre de charges 3811 Service des ponts et chaussées, position 3141.308 Entretien des routes.

Vous avez en effet pu le lire dans la presse, et il ne s'agit aucunement d'une nouveauté: Solidarité Femmes, le centre LAVI pour les femmes victimes de violence dans le canton, a atteint ses limites et est à bout de souffle. Concrètement, qu'est-ce que ça veut dire? Eh bien, cela veut dire que la structure travaille sans cesse dans l'urgence et que le personnel est constamment amené à prioriser, à hiérarchiser les situations et les demandes d'aide, ce qui engendre deux conséquences: La première est que la structure est contrainte de collaborer avec des établissements hôteliers privés qui, par bonne volonté, mettent à disposition des locaux. Ces établissements s'essouffent aussi. En plus de ça, il faut bien se rendre compte qu'on parle de situations où l'on accueille des femmes et des enfants par mesure de protection. Mais, par la force des choses, parce que c'est du système D, on ne peut pas garantir une réelle sécurité de ces personnes. La seconde est d'avoir à hiérarchiser les situations

de danger. Et là, évidemment, le message est non seulement mauvais, vraiment mauvais, pour les victimes de violences, mais aussi pour le personnel qu'on met complètement et constamment sous pression. C'est le début d'un cercle vicieux.

Heureusement, et puisque les concepts - le Conseil d'Etat se félicite de leur adoption d'ailleurs - ne débouchent pas sur des mesures concrètes, les équipes de terrain – dont le groupe PS salue le travail – sont proactives. Il manque finalement peu pour que la structure puisse effectivement remplir la mission qui l'occupe et qui – je le rappelle – découle d'une obligation légale et de la convention d'Istanbul! Et, Chères et Chers Collègues, ce n'est pas parce qu'on a une structure qui œuvre dans ce domaine qu'on répond pleinement à nos obligations légales. En fait, il faudrait, en l'état actuel des demandes, deux chambres famille supplémentaires à Solidarité femmes, soit 250 000 francs pour améliorer la situation.

Concrètement, avec ces 250'000 francs, on permet à Solidarité femmes d'accueillir deux femmes et leurs enfants pendant 35 jours, soit jusqu'à 60 personnes de plus par année, dans un cadre sécurisé et avec du personnel formé. Cela permet également de libérer la chambre d'urgence, actuellement trop souvent occupée pour des séjours réguliers, et de la réserver aux situations effectivement urgentes, ce qui est absolument fondamental, là encore, pour répondre aux obligations légales. Puis, l'élément que je vous avance là est extrêmement concret: la structure a un projet tout prêt avec des partenaires du tissu économique local, ce qui permettrait, à condition d'en avoir les moyens financiers, d'arriver très tôt dans l'année avec cette augmentation de places d'accueil et de développer ceci par la suite pour pérenniser ces aménagements.

Certes, cela nécessite une compensation. Je vous propose, pour ce faire, de retrancher ces 250 000 francs sur le compte de l'entretien des routes cantonales. Ici, le groupe PS ne nie pas la nécessité d'investir dans l'entretien des routes mais souligne l'importance, plutôt que de couper sans cesse, de permettre à Fribourg d'être un canton à la hauteur de ses ambitions. La population fribourgeoise mérite que nous soyons un parlement ambitieux.

Alors, Chères et Chers Collègues, la question qui se pose ici est simple: combien de coups les femmes devront-elles encore recevoir avant que nous leur accordions l'aide à laquelle elles ont droit? Faudra-t-il attendre que certaines meurent? Chères et Chers Collègues, pour les raisons précitées, je vous remercie de soutenir cet amendement.

**Zurich Simon (PS/SP, FV).** Avant que je ne présente mon amendement pour la couverture du déficit de la pédiatrie, j'aimerais brièvement revenir sur les propos du conseiller d'Etat Monsieur Siggen, qui m'a fait le reproche d'avancer des faits erronés concernant la réduction des primes-maladie. Si l'on regarde l'évolution de la réduction des primes-maladie dans le canton de Fribourg, et uniquement la partie payée par le canton, on constate, depuis 2012, une baisse de 53% à 41% de la part cantonale de la réduction des primes-maladie. Concrètement, cela veut dire que le canton de Fribourg donnait, en 2012, 290 francs par habitant pour réduire les primes-maladie. Aujourd'hui, on est environ à 230 francs par habitant pour les réduire et cela dans un contexte où l'année prochaine, une famille avec deux enfants devra dépenser 1000 francs en plus. Voilà la réalité de la réduction des primes-maladie.

Passons à la pédiatrie. Je vous propose un amendement pour augmenter les prestations d'intérêt général achetées à l'Hôpital fribourgeois de 5 millions pour couvrir le déficit que fait la pédiatrie. C'est de notoriété publique que les tarifs reçus par les hôpitaux aujourd'hui dans le domaine de la pédiatrie ne couvrent pas les coûts. Concrètement, la situation est très difficile pour ces établissements. La Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé avait par ailleurs déjà tiré la sonnette d'alarme en 2022 en disant que ces tarifs ne permettent pas de couvrir les coûts et que les cantons devraient éponger les pertes des hôpitaux. Aujourd'hui, nous nous trouvons dans cette situation-là. On a, dans certains domaines comme les urgences, une couverture du déficit parce que l'on estime que ce sont des prestations essentielles pour la population fribourgeoise. A mon avis, la pédiatrie est aussi une prestation essentielle pour la population fribourgeoise, en particulier dans un contexte où l'on a de moins en moins de pédiatres dans notre canton. Avec cet amendement, on pourrait donc mettre en place pour la pédiatrie un système identique à ce qui existe dans d'autres services comme les urgences. La situation actuelle met une pression énorme sur l'hôpital. Vous avez lu dans la presse qu'il y a actuellement une réorganisation forcée du service de pédiatrie: on a demandé à certains médecins pédiatres spécialistes – on parle de neurologues pour les enfants, de gastroentérologues pour les enfants, diabétologues pour les enfants – d'arrêter leurs activités dans le cadre de l'HFR pour réallouer ces ressources-là à la pédiatrie générale. Très concrètement, cela veut dire que les enfants fribourgeois, qui étaient suivis par ces médecins, vont devoir être pris en charge à l'Hôpital de l'Île ou au CHUV pour bénéficier des mêmes prestations et que nous subventionnerons les hôpitaux des autres cantons. Réfléchissons donc à ce qu'on veut faire aujourd'hui. Veut-on couvrir le déficit de la pédiatrie avec 5 millions ou veut-on continuer la fuite en avant du SITel avec une augmentation de 30% des moyens entre les comptes 2023 et le budget 2025?

**Emonet Gaétan (PS/SP, VE).** Je n'ai pas de lien d'intérêts avec l'objet que nous traitons. Dans le numéro du 2 février 2024, le 20 Minutes titrait: «Les cas de maltraitance envers les enfants ne cessent d'augmenter.» Il précisait que des hausses des cas de maltraitance d'enfants sont enregistrées pour la cinquième année consécutive dans tous les cantons, chiffres à l'appui. Ainsi, en 2023, dans le canton de Zurich, le nombre d'enfants maltraités physiquement est en hausse, tout comme les cas de violence psychologique. Le nombre d'enfants négligés a augmenté jusqu'à représenter un quart de tous les cas suspects

signalés. Le nombre d'abus sexuels représente entre 26 et 27 % des enfants à protéger. Dans le canton de Vaud, en cinq ans, le nombre d'enfants ayant besoin de protection a augmenté de 15 %. Aussi, dans le canton de Fribourg, en 2023, ce sont 3613 enfants qui ont été pris en charge par le Service de l'enfance et de la jeunesse (ci-après : SEJ), soit une augmentation de 11% par rapport à 2022. Tous les cantons font le même constat: la charge augmente et le travail se complexifie. Au SEJ, la charge de travail est particulièrement élevée étant donné que le nombre de dossiers enfants à la charge d'un intervenant en protection de l'enfance (ci-après : IPE) est de 45 % plus élevé que les recommandations de la COPMA de 50 à 60 dossiers enfants par IPE. Ces recommandations minimales ont été adoptées par l'entier des cantons, la COPMA, dans le domaine des curatelles. Aujourd'hui, un ou une IPE à 100% au SEJ doit gérer en moyenne des dossiers de plus de 80 enfants alors que la COPMA recommande entre 50 et 60 dossiers pour un plein temps. Pour attirer l'attention des autorités politiques au fait que les intervenants en protection de l'enfance n'arrivent plus à traiter correctement ces situations de protection de l'enfance, une partie des employés du SEJ s'étaient mis en grève l'année dernière. Pour mettre fin à la grève, le Conseil d'Etat avait dit aux syndicats être conscient des besoins croissants en matière d'accompagnement dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Il confirmait que les recommandations de la COPMA constituaient un indicateur de référence. En fonction des possibilités budgétaires, il s'était engagé à poursuivre l'effort important réalisé ces dernières années pour augmenter les ressources à disposition en tenant compte des indicateurs COPMA. Malheureusement, le soufflé est retombé depuis, car seuls quatre EPT sont prévus au budget 2025. Mais attention! Sur ces quatre EPT, il y a 1,4 EPT pour l'administration et le soutien juridique et sur les 2,6 restants, il y en a 0,2 pour le secteur des milieux d'accueil. Ce sont donc seulement 2,4 EPT pour la prise en charge des enfants à protéger dans le secteur de l'action sociale directe. Les missions du SEJ en matière de protection ne vont certainement pas diminuer dans les années qui viennent, bien au contraire. C'est pourquoi il est nécessaire de se rapprocher au plus vite des normes de la COPMA et d'attribuer une dotation de 2 EPT supplémentaires pour 2025.

Je vous remercie de soutenir cet amendement pour une nouvelle fois donner un signal fort au SEJ. La compensation de ces deux nouveaux postes, soit environ 240 000 francs, est prise sur le Service de l'informatique et des communications, travaux informatiques pour des tiers, qui a vu son budget bondir par rapport aux comptes 2023.

Je dépose un nouvel amendement. Je n'ai pas de lien d'intérêts avec ce deuxième objet. Le Point Rencontre Fribourg (ci-après: PRF) est une association fribourgeoise qui travaille sur le mandat des autorités judiciaires, justices de paix ou tribunal, et du Service de l'enfance et de la jeunesse. Ce lieu permet l'exercice du droit de visite médiatisé ou surveillé dans des situations délicates ou conflictuelles lors de séparations ou divorces de manière à garantir que l'enfant puisse entretenir une relation personnelle avec son parent. Le PRF fait partie intégrante du dispositif cantonal de protection de l'enfance. Ses locaux principaux se trouvent à Givisiez. L'augmentation qui figure au budget 2025 est nécessaire pour assurer la prestation «passage», qui ne bénéficie plus du soutien de la Loterie Romande (70 000 francs) ainsi que pour soutenir l'ouverture d'une nouvelle antenne à Bulle, rendue nécessaire par le nombre de familles soumises à des mesures de protection de l'enfance en forte augmentation dans le sud du canton. Or, le montant de 12 000 francs inscrit au budget 2025 ne suffit pas à assurer le financement de l'antenne bulloise, assuré en 2023 par la Chaîne du Bonheur. Il manque 30 000 francs pour couvrir les coûts. Aussi, par cet amendement, je souhaite maintenir cette antenne de Bulle pour un moindre coût. La compensation se fait sur l'achat du matériel et d'équipement pour la gendarmerie, soit une diminution du nombre de Tasers à acheter (diminution de quelques unités).

Je vous remercie de soutenir mes amendements.

**Levrat Marie** (PS/SP, GR). Vous avez constaté que nous déposons un nombre important d'amendements dans le cadre du budget de la DSAS, parce que l'on considère que les prestations sociales et les prestations de la santé sont essentielles à la population. J'ai donc à mon tour un amendement à déposer. Je l'avais soumis à la CFG lors du traitement du budget. Mon collègue a brièvement évoqué la question des primes d'assurance-maladie. Celles-ci vont en moyenne augmenter, en 2025, de 6%. En 2024, elles ont augmenté de 8,7%, ce qui est énorme. En 2025, cela représente, pour une famille avec deux enfants, 1000 francs, ce qui représenterait par exemple toute l'alimentation d'une famille pendant un mois. Cela a un impact relativement important, spécialement sur les familles de la classe moyenne, qui ne touchent pas forcément de subsides ou pas à leur maximum, parce que l'augmentation des primes d'assurance-maladie est exponentielle. Certaines familles ne bénéficient d'aucun soutien de l'Etat dans le cadre des subsides. Le budget 2025 présenté dans le cadre des subsides pour les primes d'assurance-maladie est très, très, très décevant. Vous constaterez que le canton baisse sa participation aux subsides pour les primes d'assurance-maladie. Cela veut dire que concrètement, le canton met 13 000 francs de moins – cela paraît peu, 13'000 francs en chiffres absolus – mais en chiffres, cela signifie que le canton contribue à 2,5% de moins aux subsides pour les primes d'assurance-maladie. Plus on analyse les chiffres, pire est la situation. Il y a dix ans, cela a été dit, mais il est important de le souligner une nouvelle fois, le canton mettait 290 francs par personne pour les subventions aux primes d'assurance-maladie. Aujourd'hui, nous sommes tombés à 230. Il y a 60 francs de différence en 10 ans, ce qui est énorme pour les Fribourgeoises et les Fribourgeois. En dix ans, la part cantonale des subsides – cela est encore plus choquant – est passée de 50% à 40% cette année. Dans ce budget 2025, le canton se repose exclusivement sur l'augmentation de la part de la Confédération aux subsides pour les primes d'assurance-maladie. Il donne ainsi un très mauvais signal à la population. Alors

qu'elle subit les augmentations, le canton, lui, se repose sur la Confédération et diminue sa part aux subsides. On a voulu changer ce paradigme, car selon nous le canton doit également fournir des efforts pour ses citoyen-ne-s. La hausse de la part de la Confédération couvre la hausse des primes mais la hausse du canton demandée ici, égale à la hausse de la participation de la Confédération, est de 11 952 000 francs. Cette hausse que couvrirait le canton servirait à élargir le cercle des bénéficiaires, parce que des familles de la classe moyenne sont juste au-dessus des limites des subsides et donc ne touchent rien du canton dans ce cadre-là. Cela est foncièrement injuste. Nous nous trouvons à nouveau face à une hausse des primes importante pour les citoyen-ne-s et le canton se permet de se reposer sur la Confédération. Cela est particulièrement injuste.

Je vous remercie donc d'accepter cet amendement et de demander au canton de fournir des efforts dans le cadre des subsides pour les primes d'assurance-maladie.

**Galley Liliane** (*VEA/GB, FV*). Mes liens d'intérêts: je suis directrice de l'Observatoire latin de l'enfance et de la jeunesse, ancienne intervenante en protection de l'enfance au SEJ et membre de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse.

L'amendement que je dépose aujourd'hui vise une augmentation de quatre postes de l'effectif du Service de l'enfance et de la jeunesse (ci-après: SEJ), soit un montant d'environ 400 000 francs avec deux compensations: une première compensation de 200'000 francs concernant la part aux frais de Conférence auprès du Secrétariat général de la Direction de la sécurité, de la justice et du sport et une deuxième compensation de 200'000 francs concernant les prestations de tiers de la Promotion économique dans la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation.

On l'a dit et on l'a entendu, établir un budget implique, d'autant plus s'il est équilibré, de fixer des priorités. Par le biais de mon amendement, je propose de mettre la priorité à l'humain et en l'occurrence à l'aide directe envers les plus faibles.

Sur les 27 postes supplémentaires identifiés comme nécessaires au SEJ dans le cadre de l'analyse effectuée en 2023, seuls huit postes ont été accordés en 2024 et quatre postes sont prévus en 2025. Si cet effort est louable, il n'est pas suffisant et ne suit pas l'évolution des besoins et des demandes comme l'a relevé mon collègue Emonet. En effet, si l'on poursuit ce rythme d'escargot, il faudra attendre de nombreuses années pour atteindre les recommandations de la COPMA. Raison pour laquelle je vais plus loin que mon collègue Emonet, dont je partage pleinement l'argumentaire, en proposant une augmentation de quatre postes par rapport au budget prévu.

En effet, certaines tâches étatiques ne peuvent pas attendre ni être reportées ou échelonnées sur une période trop longue. C'est le cas pour la protection de l'enfance. C'est aujourd'hui que les enfants en danger ou subissant des maltraitances font les frais de nos économies de bouts de ficelles. C'est aujourd'hui qu'ils ont besoin de soutien et qu'ils ont besoin de personnes pour les épauler. Voulons-nous vraiment les laisser attendre encore un an ou deux dans cette situation, ceci au profit de prestations qui ne sont ni indispensables ni urgentes?

La protection de l'enfance est une tâche qui doit être réalisée impérativement et sans délai.

A la veille de la commémoration des 35 ans de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant et aux 100 ans de la Déclaration de Genève pour les droits de l'enfant, je vous invite à honorer nos engagements et à donner un signal clair en acceptant cet amendement.

**Rey Benoît** (*VEA/GB, FV*). Je souhaite apporter mon soutien à l'amendement de mon collègue Emonet sur le Point Rencontre Fribourg. Je déclare mon ancien lien d'intérêts: j'étais membre fondateur et premier président de ce Point Rencontre. J'insiste sur ce point, car cette prestation est absolument nécessaire. Il est clair que je soutiendrai également l'amendement qui demande des postes supplémentaires au SEJ. Contrairement aux autres demandes de ce jour, il ne s'agit pas de demander des postes supplémentaires mais plutôt d'éviter de supprimer un service qui existe. De plus, ce service est celui du passage des enfants. Il est essentiel, d'abord parce que c'est une garantie pour qu'un certain nombre de droits de visite s'exercent. Sinon, ces visites n'auront tout simplement pas lieu ou, si elles doivent avoir lieu, il faudra organiser un accompagnement spécial de la part d'intervenants sociaux et cela coûtera dix fois plus cher que l'action du Point Rencontre Fribourg. On parle ici de 38 000 francs. Ce montant est ridicule par rapport à notre budget de 4,3 milliards. Pour le maintien d'une prestation, nous devons accepter cet amendement.

**Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales.** Je remercie les intervenants de cet après-midi pour leurs propositions d'amendements en lien avec les comptes de la DSAS. Je vais répondre dans l'ordre des amendements. Dans un premier temps, je prendrai l'amendement proposé par Monsieur Zurich, qui demande un financement de l'Etat pour une couverture du déficit du Service de pédiatrie du HFR. Le Conseil d'Etat propose de le refuser. En effet, un tel financement ne suit pas le principe du financement hospitalier et n'a pas été demandé par le HFR dans le cadre de la procédure budgétaire normale. Une augmentation de l'activité du Service de pédiatrie est financée par l'Etat via l'achat de prestations en plus du financement des assureurs. Ainsi, la hausse des charges de 11 millions de francs ne justifie pas en soi le financement d'une prestation d'intérêt général (ci-après: PIG) ou d'une autre prestation (ci-après: AP). Une PIG ou une AP comme couverture du déficit mériterait alors une analyse par le Service de la santé publique. En effet, quelle part du déficit de 5 millions vient

d'une meilleure identification d'une prestation, déjà financée via le financement transitoire ou pour les urgences pédiatriques, déjà financées via l'AP appelée urgences, financée à hauteur de 16,8 millions par l'Etat comme AP? Je précise encore que l'HFR travaille sur l'amélioration de son efficacité opérationnelle et sur les mesures d'amélioration de sa situation financière par l'élaboration d'un plan de mesures d'assainissement qui prévoit des économies pour le budget 2025 à hauteur de 15 millions. A l'heure actuelle, il est donc inopportun de soumettre des demandes ponctuelles avant que ce travail d'analyse globale de l'HFR n'ait été réalisé. Je vous demande donc de refuser l'amendement de Monsieur le Député Zurich.

J'en viens aux amendements de Monsieur le Député Emonet et de Madame la Députée Galley relatifs à l'augmentation des EPT (deux pour Monsieur Emonet et quatre pour Madame Galley). Le Conseil d'Etat est conscient des besoins supplémentaires en personnel du SEJ. Cela a été clairement énoncé ainsi. Il a prévu, à son budget 2025, quatre EPT supplémentaires pour le SEJ et prévoit également d'accorder des postes supplémentaires dans les années à venir au vu des mesures déjà prises. Le Conseil d'Etat propose donc de refuser ces amendements de Monsieur le Député Emonet et de Madame la Députée Galley. Il est conscient que l'on doit se rapprocher des normes de la COPMA. Cela se fera sur la durée en fonction des possibilités financières, comme le Député Emonet l'a dit dans son intervention.

Concernant l'amendement de Monsieur le Député Emonet relatif au Point Rencontre Fribourg (ci-après PRF), je tiens à signaler que la subvention accordée au PRF en 2025 passe à 412'000 francs, ce qui équivaut à une augmentation de 82 000 francs par rapport à 2024. Oui, vous avez bien entendu. Le Conseil d'Etat considère cette augmentation de soutien de l'Etat comme suffisante pour l'année à venir. Néanmoins, il est conscient que cela ne permet de couvrir l'entier des besoins, notamment de ceux relatifs à l'ouverture de l'antenne de Bulle. Je vous propose donc également de refuser l'amendement de Monsieur Emonet. En effet, le Conseil d'Etat est conscient de ce problème et propose déjà de réagir au niveau du financement.

Quant à l'intervention de Madame la Députée Levrat relative aux caisses-maladie, modifier des limites fixées par le Grand Conseil une fois que la révision des décisions de réduction des primes a débuté ferait courir des risques à l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS), notamment au niveau de la stabilité du système informatique métier durant l'année 2025. Il faut relever qu'un grand nombre de facturations et décisions pour 2025 ont déjà été effectuées à ce jour. Une modification ne pourrait ainsi intervenir que dès le mois de février ou de mars 2025 au plus tôt. Au niveau informatique, modifier les paramètres dans le système en cours d'année est très risqué. Cela peut générer de gros soucis sur le tirage de décisions et les paiements durant toute l'année 2025. Le système informatique deviendrait instable, ce qui générerait des coûts informatiques supplémentaires. Ces données devraient être récupérées et traitées à nouveau. L'ECAS a déjà fait cette fâcheuse expérience dans le passé, ce qui a abouti à la correction d'un très grand nombre de dossiers (plusieurs dizaines de milliers). Ces corrections avaient entraîné des problèmes en raison de constellations imprévues et de données incohérentes avec pour conséquence des corrections manuelles sur plusieurs mois. A cela s'ajoute une charge de travail accrue pour le personnel métier en termes de gestion des téléphones, lettres, mails d'incompréhension des bénéficiaires. En raison de la charge de travail élevée et des sources d'erreurs potentielles, une modification des paramètres en cours d'année est ainsi vivement déconseillée. Enfin, il est à noter que dans le cadre du contre-projet indirect à l'initiative fédérale d'allègement des primes, un projet est actuellement en préparation. Celui-là aura une incidence sur la participation du canton aux subventions de l'assurance-maladie.

**Beaud Catherine** (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Certains de ces amendements ont pu être traités en CFG, notamment ceux de Monsieur Gaétan Emonet et de Madame Levrat. Ils ont été refusés par la Commission. En revanche, les amendements de Madame Menétrey, de Monsieur Zurich et de Madame Galley sont nouveaux. Ils n'ont donc pas été déposés en CFG. Je ne peux donc pas vous transmettre la position de cette dernière à leur propos.

> Au vote, la proposition de la députée Menétrey, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 51 voix contre 29. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté en faveur de la proposition de la députée Menétrey:*

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 29.*

*Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:*

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio

(LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 51.*

> Au vote, la proposition du député Zurich, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 53 voix contre 29. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté en faveur de la proposition du député Zurich:*

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 29.*

*Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:*

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 53.*

> Au vote, la proposition du député Emonet (subvention au PRF), opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 51 voix contre 30. Il y a 1 abstention.

*Ont voté en faveur de la proposition du député Emonet:*

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/

SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 30.*

*Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:*

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrmi Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 51.*

*S'est abstenue:*

Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 1.*

> Au vote, la proposition du député Emonet (2 postes supplémentaires au SEJ), opposée à la proposition de la députée Liliane Galley (4 postes supplémentaires au SEJ), est refusée par 47 voix contre 8. Il y a 25 abstentions.

*Ont voté en faveur de la proposition du député Emonet:*

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP). *Total: 8.*

*Ont voté en faveur de la proposition de la députée Liliane Galley:*

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS/SP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 47.*

*Se sont abstenus:*

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP),

Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 25.*

> Au vote, la proposition de la députée Liliane Galley (4 postes supplémentaires au SEJ), opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 50 voix contre 31. Il y a 1 abstention.

*Ont voté en faveur de la proposition de la députée Liliane Galley:*

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétréy Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 31.*

*Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:*

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Genoud (Brailard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 50.*

*S'est abstenue:*

Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 1.*

> Au vote, la proposition de la députée Levrat, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 53 voix contre 29. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté en faveur de la proposition de la députée Levrat:*

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétréy Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 29.*

*Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:*

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 53.*

> L'examen de ce chapitre du projet de budget est ainsi terminé.

> Il n'y a pas de modification.

—

## Budget de l'Etat 2023-DFIN-36 Direction de la formation et des affaires culturelles (2025)

Rapporteur-e:	<b>Freiburghaus Andreas</b> (PLR/PVL/FDP/GLP, SE)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Bonvin-Sansonnens Sylvie</b> , Directrice de la formation et des affaires culturelles
Rapport/message:	<b>02.10.2024</b> (BGC novembre 2024, p. 4117)
Préavis de la commission:	<b>06.11.2024</b> (BGC novembre 2024, p. 4186)

### Examen de détail

**Freiburghaus Andreas** (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Einleitend zum Budget der Direktion erlaube ich mir festzuhalten, dass wir, Catherine Beaud und ich, im Rahmen unseres Besuchs in der Direktion das Budget fundiert besprechen konnten und die bereits im Vorfeld gestellten Fragen kompetent beantwortet wurden. Weitere, während der Besprechung aufgekommenen Fragen wurden entweder direkt oder im Nachgang zu unserer vollen Zufriedenheit beantwortet. Wie wir wissen, ist die demographische Verteilung - das wurde heute bereits mehrmals erwähnt - unserer Freiburger Bevölkerung ungleichmässig. Der Anteil der Bevölkerung im Schulalter steigt vor allem im französischsprachigen Teil unseres Kantons recht markant an, ebenso steigt der Anteil der Bevölkerung über 65 oder 70 Jahre überdimensional an. Mit der höheren Lebenserwartung steigt ebenfalls der Anteil derjenigen Personen, die über 80 Jahre sind und daher mit einer erhöhten Wahrscheinlichkeit einem Pflegebedarf unterliegen - diese Kosten haben wir im Budget der Direktion für Gesundheit und Soziales gefunden.

Die budgetierten Nettoausgaben der Direktion steigen um 3.72% oder um 26'244'970 Franken auf 730'471'610 Franken. Über 71% dieser Kosten entfallen auf die Personalkosten und wenn ich vorher das Gejammer auf der linken Seite gehört habe, es würde kein Personal angepasst, dann muss ich mich schon fragen, wenn wir immer eine solche Steigerung sehen und irgendwo ist die Grenze dann erreicht. Wir stellen fest, dass der Anstieg der Kosten in den grossen Linien eine Mengenfrage ist und auf gesetzlichen Verpflichtungen basiert. Im Umkehrschluss heisst dies: Wenn die Kosten gesenkt werden sollen, müssen zuerst die gesetzlichen Grundlagen angepasst werden. Folgende Kosten steigen im Budget 2025 überproportional an:

> Kosten für Lehrpersonen, also Löhne und Soziallasten infolge der stets ansteigenden Schülerzahl;

> Anstieg der Kosten für die Fachhochschulen (+1 Million Franken);

- > Anstieg der Stipendien aufgrund der Überweisung von 2 Motionen im Grossen Rat und Konsequenzen aus der Umsetzung der Pflegeinitiative (2'550'000 Franken) - wir werden später noch ein Amendement zu noch weiteren Erhöhungen dieser Stipendien bekommen;
- > Anstieg der Ausgaben für Unterrichtsmittel infolge der Teuerung und der zusätzlich benötigten Menge,
- > Übernahme von Kosten an Unterrichtsmitteln, insbesondere technische Unterstützungsmittel, welche bis anhin durch die Invalidenversicherung finanziert wurden, werden nun an den Kanton übertragen;
- > Durch die erhöhte Anzahl unterstützungsbedürftiger Kinder und deren zusätzlicher Bedürfnisse steigt der Aufwand für die Sonderpädagogik um 13 Millionen Franken, 50% davon gehen zu Lasten der Gemeinden;
- > Demgegenüber sinken die Kosten des Kantons zu Gunsten von Freiburger Studierenden an Universitäten ausserhalb des Kantons um ca. 1.5 Millionen Franken;
- > Andererseits ist auch ein Rückgang von Beiträgen der Nichtuniversitätskantone an die Betriebskosten der Universität von rund 900'000 Franken zu vermelden;
- > Ein Teil der vorgenannten aufgeführten Steigerungen wird an die Gemeinden weiterverrechnet, es handelt sich hier um ungefähr 9 Millionen Franken.

Die grösste für 2025 geplante Zunahme der Mitarbeitenden des Staates ist in dieser Direktion vorgesehen. Neben einer - entgegen der ursprünglichen Absicht - nochmals aufgeteilten Tranche an Schulsozialarbeitenden (3.8 VZE) ist auch die verbesserte Ausstattung der Direktionen der Primarschulen (3.2 VZE) vorgesehen. Das ist zwar nicht das, was ursprünglich geplant wurde, aber es ist eben auch nicht nichts.

Im Teilbereich der Erhöhung der Stipendien nach den Forderungen der überwiesenen Motion Levrat/Michellod und einer schnelleren Besetzung der beschlossenen Stellen der Schulsozialarbeitenden wurden im Rahmen der Beratung in der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission Änderungsanträge gestellt. Diese wurden, wie bereits erwähnt, verworfen. Der engere Unterrichtsbereich, ich habe bereits die Kosten erwähnt, schlägt mit über 50.35 VZE zu Buche.

Aufgrund des seinerzeit durch alle Fraktionen eingereichten und überwiesenen Auftrags wird die Universität mit zusätzlich über 15 VZE ausgestattet. Die Kosten der Universität steigen um ca. 10 Millionen Franken gegenüber dem letzten Jahr.

Bezüglich der Investitionen sind im Universitätsbereich fast 12 Millionen Franken vorgesehen (Tour Henri, Avenue de l'Europe 20, Chemiegebäude usw.). Nach Auskunft der Leitung der Universität reichen die für den Unterhalt der Gebäude budgetierten Mittel für einen korrekten Werterhalt nicht aus.

Zusammenfassend betone ich nochmals, dass die gegenüber 2024 ansteigenden Kosten erheblich sind, jedoch praktisch ausschliesslich aufgrund gesetzlicher Verpflichtungen entstehen.

---

## Motion d'ordre - Interruption immédiate de la séance du jour et reprise des débats mercredi matin 20 novembre 2024

---

Auteur-s:	<b>Bonny David</b> (PS/SP, SC) <b>Ingold François</b> (VEA/GB, FV)
Dépôt:	<b>19.11.2024</b>
Développement:	<b>19.11.2024</b>

---

### Prise en considération

**Bonny David** (PS/SP, SC). Je comprends votre envie de poursuivre. Mais lorsque nous comparons la qualité de nos débats de 15 à 16 heures à celle de nos débats actuels, on se rend compte que cela n'a rien à voir. Des personnes ont des rendez-vous importants. Bien que la session prime, je dépose une motion d'ordre pour que nous mettions un terme à la séance maintenant et que nous reprenions les débats avec sérénité demain matin.

**Mauron Pierre** (PS/SP, GR). Le président de la Commission de justice n'étant plus là, je me permets d'intervenir en tant que vice-président au sujet de l'élection. Nous avons eu plusieurs tours. Cela va se jouer à quelques voix près. Je proposerais de commencer la séance de demain matin par cette élection plutôt que de procéder à cette élection alors qu'un tiers des députés sont absents. Ainsi, l'élection pourra se passer dans les meilleures conditions possible.

> Au vote, la prise en considération de la motion d'ordre des députés Bonny et Ingold est refusée par 43 voix contre 28. Il y a 1 abstention.

*Ont voté en faveur de la motion d'ordre:*

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 28.*

*Ont voté contre:*

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte). *Total: 43.*

*S'est abstenu:*

Stöckli Markus (SE,VEA/GB). *Total: 1.*

## Budget de l'Etat 2023-DFIN-36 Direction de la formation et des affaires culturelles (2025)

---

Rapporteur-e:	<b>Freiburghaus Andreas</b> (PLR/PVL/FDP/GLP, SE)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Bonvin-Sansonnens Sylvie</b> , Directrice de la formation et des affaires culturelles
Rapport/message:	<b>02.10.2024</b> (BGC novembre 2024, p. 4117)
Préavis de la commission:	<b>06.11.2024</b> (BGC novembre 2024, p. 4186)

---

### Examen de détail (suite)

**Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles.** J'aimerais tout d'abord remercier les deux rapporteurs, en particulier Monsieur le Rapporteur général, qui a parfaitement bien mis en évidence les éléments essentiels de la DFAC.

**Kubski Grégoire** (PS/SP, GR). Je vais présenter l'amendement de Madame Marie Levrat, qui a dû s'absenter. Celui-ci concerne les bourses cantonales.

Vous le savez, une motion pour l'adaptation des forfaits fixés pour le calcul des bourses d'études a été votée et acceptée par le Grand Conseil en 2024. Concrètement, pour calculer les bourses d'études, on utilise actuellement les forfaits de 2008, qui n'ont pas été mis à jour depuis. On ne prend pas en compte le coût de la vie actuel pour l'octroi de ces bourses. Dans sa

réponse à la motion, le Conseil d'Etat avait dit qu'il ferait l'adaptation dans le cadre de l'établissement du budget 2025. Il n'avait donc pas prévu d'échelonnements de la mise en œuvre de la motion. Il doit donc tenir parole.

Pour qu'il le fasse, nous proposons l'amendement suivant : l'augmentation sur le centre 3200 Secrétariat général 3637.002 Bourses cantonales, augmentation de la rubrique de 6'350'000 francs, avec une compensation sur le centre 3725 Service de l'informatique et des télécommunications. Nous sommes face à un problème institutionnel et non un problème budgétaire. Il convient de faire respecter la parole du Conseil d'Etat, qui a pris un engagement vis-à-vis de nous parlementaires. Il doit le respecter, raison pour laquelle je vous invite à accepter cet amendement.

**Berset Christel (PS/SP, FV).** Je dépose un amendement pour renforcer le travail social en milieu scolaire.

En effet, le Grand Conseil a adopté, le 6 octobre 2021, un mandat pour la création de 15 postes de travailleurs sociaux en milieu scolaire. En 2022, il devait y en avoir 15 aussi, en 2023 15 et 16 postes en 2024, soit un total de 46 postes de travailleurs en milieu scolaire en 2024.

Or, jusqu'à présent, seuls 38 postes ont été créés. Malheureusement, on ne trouve que 3,8 postes au budget de cette année. Je vous demande donc 2 EPT supplémentaires pour accélérer le rythme et pour permettre la mise en œuvre complète du mandat voté par le Grand Conseil.

Voici quelques arguments pour justifier cette demande. Le dispositif d'aide à la jeunesse et de protection de l'enfance se compose du SEJ, de l'école, des milieux associatifs qui accompagnent les familles, des tribunaux civils, pénaux, et du tribunal des mineurs. Or, à la suite de l'acceptation de ce mandat, il fallait rapidement renforcer cette protection du côté de l'école. C'est en effet là que passent tous les enfants. C'est à l'école que la détection et l'accompagnement aussi précoces que possible peuvent se faire efficacement pour prévenir les difficultés à venir, voire les régler avant qu'elles ne viennent surcharger le SEJ, le dernier maillon de la chaîne. Le travail en milieu scolaire doit donc être rapidement renforcé.

S'il peut être envisageable d'étaler certains mandats acceptés par le Grand Conseil sur plusieurs années, il n'en va pas de même pour les questions qui concernent les enfants et les jeunes. Ceux-ci grandissent très vite et ont besoin rapidement de mesures d'aide pour ne pas manquer une étape importante dans leur développement. Une année pour un enfant ou un jeune n'a pas la même valeur qu'une année pour une personne adulte. Une année sans aide, soutien ou protection n'est pas rattrapable pour un enfant et peut être très lourde de conséquences. L'an dernier, un bébé est mort parce que le SEJ n'a pas pu intervenir rapidement, et tout dernièrement, un adolescent s'est suicidé parce que les mesures d'aide n'ont pas pu être mises en place à temps. De manière générale, les cas de protection de l'enfance prennent l'ascenseur en Suisse, tout comme dans notre canton. Chaque enfant maltraité, chaque mort d'enfant est une situation inacceptable, et nous devons tout faire pour contrer cela.

C'est pourquoi je vous propose d'augmenter de 240'000 francs seulement la rubrique du traitement du personnel enseignant chargé des appuis pédagogiques à la DFAC. Bien sûr, j'ai moi aussi recherché la fameuse compensation et l'ai trouvée, vous vous en doutez, à la DFIN, dans le centre de charges 3725 Service de l'informatique et des télécommunications (ci-après : SITel). Contrairement à ce que nous annonçait dramatiquement notre Conseiller d'Etat Siggen précédemment, le SITel ne va, à mon sens, pas mourir à cause d'une baisse de 240'000 francs de son budget étant donné que ce service a connu une augmentation de près de 11 millions par rapport aux comptes 2023.

Chères et Chers Collègues, je vous remercie d'accepter cet amendement même si je ne me fais pas beaucoup d'illusions.

**Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles.** Pour le mandat TSS ainsi que pour la motion sur les bourses d'études, vous le constatez, sur le principe et sur le montant total, le Conseil d'Etat suit totalement le Grand Conseil. En revanche, sur les délais, il use de sa marge de manœuvre.

Pour les bourses d'études, la première méthode pour parvenir à l'équilibre du budget a été de trouver des projets dont nous pourrions étaler le déploiement dans le temps sans créer trop de dommages aux prestations actuelles. C'est le cas pour les bourses. Il est évident que celles et ceux qui auront le plus besoin de ces subventions à la formation les obtiendront en 2025, voire plus puisqu'un million de francs est déjà mis à disposition pour pouvoir étendre le périmètre de subventionnement. Puis, en deux ans, la motion sera réalisée. L'étalement entre donc tout à fait dans les prérogatives du Conseil d'Etat.

J'ai vraiment de la sympathie pour l'amendement TSS parce qu'on s'est aperçu que le déploiement de ces travailleurs en milieu scolaire dans nos écoles constitue un vrai soutien au bon climat de l'école et de l'apprentissage. Avec le périmètre d'action autour des enfants et des ados, ils participent à l'accompagnement des élèves durant cette période difficile qu'est leur scolarisation et leur adolescence. Il s'agit effectivement d'un mandat du Grand Conseil. J'étais à votre place lorsque le Parlement avait demandé les EPT, 45 en tout, pour accorder cette prestation à nos enfants. Le budget 2025 a été un vrai exercice d'équilibrisme, très précis, très délicat. Chaque montant a été discuté et priorisé. Le fait de diminuer ici permet peut-être de commencer autre chose.

Malgré le fait que le montant soit petit et au nom du Conseil d'Etat, je vous demande de refuser ces deux amendements.

**Freiburghaus Andreas** (PLR/PVL/FDP/GLP, SE). Im Rahmen der Behandlung in der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission wurden, wie von mir angekündigt, diese beiden Änderungsaufträge aufgestellt. Wir haben diese Themen bereits im Vorfeld, beim Besuch in der Direktion, erörtert, und wir müssen einfach sagen, wir müssen uns nach der Decke strecken. Ich stelle nicht in Abrede, dass diese Sachen nötig sind. Sie kommen auch, sie sind nicht ausser Kraft, aber es braucht etwas mehr Zeit und wir müssen im Rahmen unserer ganzen Budgetdeckung dies im Auge behalten.

In diesem Sinne spricht sich die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission wie der Staatsrat aus und schliesst sich der Meinung der Staatsrätin an.

> Au vote, la proposition de la députée Levrat et du député Kubski, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 43 voix contre 21. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté en faveur de la proposition de la députée Levrat et du député Kubski:*

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB). *Total: 21.*

*Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:*

Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 43.*

> Au vote, la proposition de la députée Christel Berset, opposée à la version initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 39 voix contre 24. Il y a 1 abstention.

*Ont voté en faveur de la proposition de la députée Christel Berset:*

Aebischer Matthieu (LA,VEA/GB), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bronchi Laurent (SC,VEA/GB), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kehl Roland (SE,VEA/GB), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Menétrey Lucie (SC,PS/SP), Michel Pascale (SC,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schroeter Alexander (LA,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB). *Total: 24.*

*Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:*

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Nicolas (SC,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,Le Centre/Die Mitte), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Dupré Lucas (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas

(SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre/Die Mitte), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 39.*

*S'est abstenu:*

Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 1.*

> L'examen de ce chapitre du projet de budget est ainsi terminé.

> Il n'y a pas de modification.

### **Election judiciaire 2024-GC-267**

#### **Assesseur-e suppléant-e au Tribunal pénal des mineurs - Poste 1**

Rapport/message: **30.10.2024** (*BGC novembre 2024, p. 4086*)

Préavis de la commission: **06.11.2024** (*BGC novembre 2024, p. 4112*)

#### Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 103; rentrés: 102; blancs: 6; nuls: 4; valables: 98; majorité absolue: 50.

Est élu *M. René Jutzet, à Marly*, par 88 voix.

Ont obtenu des voix M<sup>mes</sup> Charlotte Andrey: 2 / Sabine Desirée Cotting: 1 / Nadja Künzle: 1 / Catherine Hayoz: 1.

### **Election judiciaire 2024-GC-269**

#### **Membre auprès de l'Autorité de surveillance du Registre foncier**

Rapport/message: **30.10.2024** (*BGC novembre 2024, p. 4086*)

Préavis de la commission: **06.11.2024** (*BGC novembre 2024, p. 4112*)

#### Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 105; rentrés: 104; blancs: 10; nuls: 0; valables: 104; majorité absolue: 53.

Est élu *M. Sébastien Dorthe, à Villars-sur-Glâne*, par 87 voix.

Ont obtenu des voix MM./M<sup>mes</sup> Grégoire Kubski: 3 / Savio Michellod: 1 / Benoît Glasson: 1 / Antoinette de Weck: 1 / Daphné Roulin: 1.

### **Election judiciaire 2024-GC-268**

#### **Assesseur-e suppléant-e au Tribunal pénal des mineurs - Poste 2**

Rapport/message: **30.10.2024** (*BGC novembre 2024, p. 4086*)

Préavis de la commission: **06.11.2024** (*BGC novembre 2024, p. 4112*)

#### Scrutin uninominal

#### **Premier tour**

Bulletins distribués: 101; rentrés: 99; blancs: 2; nuls: 0; valables: 99; majorité absolue: 50.

Ont obtenu des voix MM./M<sup>mes</sup> Joan Vincent Christian Progin: 39 / Aurélie Yotégé: 31 / Gionata Carmine: 18 / Victoria Popescu: 3 / Joël Pochon: 2 / Charlotte Andrey: 2 / Daniela Manguay: 1 / Elise Uldry-Currat: 1.

### **Deuxième tour**

Bulletins distribués: 101; rentrés: 98; blancs: 1; nuls: 0; valables: 98; majorité absolue: 50.

Ont obtenu des voix MM./M<sup>mes</sup> Joan Vincent Christian Progin: 39 / Aurélie Yotégé: 32 / Gionata Carmine: 23 / Victoria Popescu: 1 / Charlotte Andrey: 1 / Elise Uldry-Currat: 1.

### **Troisième tour**

Bulletins distribués: 86; rentrés: 85; blancs: 1; nuls: 0; valables: 85; majorité absolue: 43.

Ont obtenu des voix MM./M<sup>mes</sup> Joan Vincent Christian Progin: 34 / Aurélie Yotégé: 34 / Gionata Carmine: 15 / Charlotte Andrey: 1.

### **Quatrième tour**

Bulletins distribués: 93; rentrés: 90; blancs: 5; nuls: 0; valables: 90; majorité absolue: 46.

Ont obtenu des voix MM./M<sup>mes</sup> Aurélie Yotégé: 34 / Joan Vincent Christian Progin: 32 / Gionata Carmine: 19.

### **Cinquième tour**

Bulletins distribués: 86; rentrés: 85; blancs: 8; nuls: 6; valables: 79; majorité absolue: 40.

Ont obtenu des voix M./M<sup>me</sup> Joan Vincent Christian Progin: 38 / Aurélie Yotégé: 33.

### **Sixième tour**

Bulletins distribués: 72; rentrés: 71; blancs: 7; nuls: 1; valables: 70; majorité absolue: 36.

Est élu *M. Joan Vincent Christian Progin, à Le Mouret*, par 38 voix.

A obtenu des voix M<sup>me</sup> Aurélie Yotégé: 25.

> La séance est levée à 18 h 30.

*Le Président:*

**Adrian BRÜGGER**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Alain RENEVEY**, *secrétaire parlementaire*